

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. JEAN GLAVANY

### 1. Questions au Gouvernement (p. 3).

#### TRAVAIL DES ENFANTS (p. 3)

Mmes Jacqueline Fraysse, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### TOURISME (p. 3)

M. Christian Cuvilliez, Mme Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme.

#### EMPLOIS-JEUNES (p. 5)

M. Hervé de Charette, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### DURÉE DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR PUBLIC (p. 6)

Mmes Marie-Thérèse Boisseau, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### JUSTICE (p. 6)

Mmes Catherine Tasca, Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### ANCIENS COMBATTANTS (p. 8)

MM. Alain Néri, Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.

#### DOPAGE (p. 8)

M. Henri Nayrou, Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports.

#### CRISE DE LA FILIÈRE CHAMPIGNONS (p. 9)

MM. Jean-Michel Marchand, Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche.

#### PLAN TEXTILE (p. 10)

M. Robert Galley, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

#### PLAN TEXTILE (p. 11)

M. Franck Borotra, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 12)

## PRÉSIDENTE DE M. MICHEL PÉRICARD

### 2. Financement de la sécurité sociale pour 1998. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 13).

#### DISCUSSION DES ARTICLES (suite) (p. 13)

##### Article 12 (suite) (p. 13)

Amendements de suppression n<sup>os</sup> 125 de M. Dutreil, 159 de M. Goasguen, 256 de M. Accoyer, 276 de M. Gérard Voisin et 279 de M. Mariani : MM. Jean-Luc Prél, Ber-

nard Accoyer, Jacques Godfrain, Alfred Recours, rapporteur de la commission des affaires culturelles, pour les recettes et l'équilibre général ; Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> 275 de M. Bur : MM. Germain Gengenwin, Alfred Recours, rapporteur ; le secrétaire d'Etat, Bernard Accoyer. – Rejet.

Amendement n<sup>o</sup> 30 de M. Prél : MM. Jean-Luc Prél, Alfred Recours, rapporteur ; le secrétaire d'Etat, Mme Christine Boutin, M. Thierry Mariani. – Rejet.

Amendements n<sup>os</sup> 127 corrigé de M. Bayguet, 5 de M. Micaut, 266 de M. Goasguen, 257 de M. Accoyer, 280 de M. Mariani, 371 de M. Le Chevallier et 2 de M. Deprez : MM. Pierre-Christophe Baguet, Marc Laffineur, Charles de Courson, Bernard Accoyer, Thierry Mariani, l'amendement n<sup>o</sup> 371 n'est pas soutenu, Mme Christine Boutin, MM. Alfred Recours, rapporteur ; le secrétaire d'Etat. – Rejet des amendements n<sup>os</sup> 127 corrigé, 5, 266, 257, 280, et 2.

Amendement n<sup>o</sup> 124 de M. Hunault : MM. Michel Hunault, Alfred Recours, rapporteur ; le secrétaire d'Etat. – Rejet.

Adoption de l'article 12.

Après l'article 12 (p. 22)

Amendement n<sup>o</sup> 14 de la commission des finances, avec le sous-amendement n<sup>o</sup> 397 de M. Bonrepaux : MM. Bernard Birsinger, Charles de Courson, Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis de la commission des finances ; Alfred Recours, rapporteur ; le secrétaire d'Etat, Jean-Pierre Delalande. – Retrait de l'amendement n<sup>o</sup> 14 et du sous-amendement n<sup>o</sup> 397.

Amendement n<sup>o</sup> 14 repris par Mme Jacquaint et M. Accoyer : Mme Muguette Jacquaint, MM. Bernard Accoyer, Charles de Courson, Claude Evin.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 27)

MM. Jean-Pierre Delalande, le rapporteur pour avis. – Rejet de l'amendement n<sup>o</sup> 14.

Article 13 (p. 27)

M. Bernard Accoyer, Mme Muguette Jacquaint, M. Charles de Courson.

Adoption de l'article 13.

Article 14. – Adoption (p. 29)

Après l'article 14 (p. 29)

Amendement n<sup>o</sup> 126 de M. de Courson : MM. Charles de Courson, Alfred Recours, rapporteur ; Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. – Rejet.

*Rappel au règlement* (p. 30)

M. Jean-Luc Prél.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 31)

*Rappel au règlement* (p. 31)

M. Charles de Courson, Mme le ministre, M. Serge Janquin.

*Reprise de la discussion* (p. 32)

Amendements nos 281 et 282 rectifié de M. Mariani : MM. Thierry Mariani, Alfred Recours, rapporteur ; Mme le ministre, MM. Jean Tardito, Augustin Bonrepaux. – Rejet des amendements.

## Avant l'article 15 (p. 34)

Amendement n° 175 de la commission des affaires culturelles : M. Alfred Recours, rapporteur ; Mme le ministre. – Adoption.

## Article 15 (p. 34)

Mme Jacqueline Fraysse, MM. Jean-Luc Prél, Bernard Accoyer.

Amendement n° 423 du Gouvernement : Mme le ministre, MM. Alfred Recours, rapporteur ; Bernard Accoyer, Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles ; Marc Laffineur. – Adoption.

Amendements identiques nos 424 du Gouvernement et 385 de M. Bonrepaux : Mme le ministre, M. Alfred Recours, rapporteur ; l'amendement n° 385 n'est pas soutenu ; adoption de l'amendement n° 424.

Adoption de l'article 15 modifié.

## Article 16 (p. 38)

MM. Jean-Luc Prél, Bernard Accoyer.

Amendement de suppression n° 176 de la commission des affaires culturelles : M. Alfred Recours, rapporteur ; Mme le ministre, M. François Goulard. – Adoption.

L'article 16 et l'intitulé sont supprimés.

L'amendement n° 386 de M. Bonrepaux n'a plus d'objet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

**3. Fait personnel** (p. 40).

M. Bernard Accoyer.

**4. Saisine pour avis d'une commission** (p. 41).**5. Saisine du Conseil constitutionnel** (p. 41).**6. Ordre du jour** (p. 41).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JEAN GLAVANY, vice président

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe communiste.

#### TRAVAIL DES ENFANTS

**M. le président.** La parole est à Mme Jacqueline Fraysse.

**Mme Jacqueline Fraysse.** Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

La rencontre d'Oslo sur le travail des enfants dénonce avec force l'inhumanité d'un monde dans lequel 250 millions d'enfants de cinq à quatorze ans sont obligés de travailler, victimes d'une exploitation domestique ou industrielle révélatrice de l'hypocrisie d'un système inhumain, fondé sur l'argent-roi.

L'UNICEF estime qu'il lui manque 6 milliards de dollars pour envoyer tous les enfants à l'école, soit moins de 1 % de ce que le monde dépense en armements.

Tout faire pour mettre fin à cette exploitation éhontée des enfants est une exigence. Le groupe communiste a déposé une proposition de loi visant à surtaxer les produits importés de pays où l'on exploite les enfants. De plus, des actions d'éducation sont à mettre en œuvre. Quelles dispositions le gouvernement français envisage-t-il de prendre? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Effectivement, madame le député, à l'invitation de la Norvège et avec l'aide de l'UNICEF et du BIT, quarante États et des ONG sont réunis à Oslo pour parler du travail des enfants.

Il s'agit bien d'un fléau puisque 250 millions d'enfants de moins de quatorze ans travaillent aujourd'hui dans le monde, en Afrique bien sûr, parfois à 50 %, en Asie, mais plus près de nous aussi, il faut le rappeler, en Europe.

La France participe depuis longtemps aux programmes de l'UNICEF pour lutter contre le travail des enfants, notamment au programme IPEC, programme remarquable qui permet, pas à pas, dans chaque pays, de libérer chaque enfant du travail auquel il est soumis.

La France est l'un des premiers pays à s'être battu pour intégrer la clause sociale dans les accords commerciaux internationaux, afin de pénaliser par des droits de douane les pays ne respectant pas les règles internationales du travail, notamment celles érigées par le BIT, car ils font concurrence aux autres sur la base de l'exploitation des enfants.

La France soutiendra l'importante convention que l'OIT compte proposer en juin prochain pour lutter contre les utilisations les plus scandaleuses des enfants dans le travail.

Il faut aussi que le BIT soit capable de contrôler effectivement dans ces pays, par un système performant, la réalité de l'application de ces orientations.

La conférence d'Oslo montre une fois de plus qu'il y a urgence. Vous avez eu raison d'insister sur ce problème, car la représentation nationale et les Français doivent se rendre compte de sa dureté.

Pour que nous avançons, il faut que les pays du Sud acceptent, eux aussi, de ratifier ces conventions et de les appliquer. Pour cela, ils ne doivent pas avoir l'impression que les pays riches veulent les empêcher de se développer, mais bien qu'il s'agit d'un combat pour la liberté, pour les droits de l'homme et pour les droits de l'enfant. Merci de nous l'avoir rappelé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### TOURISME

**M. le président.** La parole est à M. Christian Cuvilliez.

**M. Christian Cuvilliez.** Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Traditionnellement, un bilan de la saison touristique préparé par votre administration, madame la secrétaire d'Etat, est publié dans le courant du mois d'octobre. Hormis les informations que vous avez bien voulu donner ici ou là dans des déclarations de presse, nous n'avons pas encore les résultats d'une saison touristique qui semble avoir été plutôt favorable, si j'en juge par ce que j'ai constaté moi-même dans la station balnéaire de Dieppe et sur la côte normande (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Quelle publicité!

**M. Christian Cuvilliez.** Pourriez-vous, madame la secrétaire d'Etat, nous donner des éléments plus précis sur ces résultats et nous indiquer notamment quels sont vos objectifs et vos projets en matière de développement de l'emploi dans le domaine du tourisme? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Question téléguidée!

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme.

**Mme Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme.** Monsieur le député, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre question (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) car elle me permet de souligner devant la représentation nationale l'importance de l'économie touristique pour l'économie de notre pays.

Ce secteur économique n'est pas encore reconnu à sa juste valeur, et c'est face aux enjeux futurs mondiaux, j'y reviendrai.

**M. Pierre Mazeaud.** On ne lit pas de papier ! C'est contraire au règlement !

**Mme le secrétaire d'Etat au tourisme.** La France est la première destination touristique au monde, avec 62 millions de touristes étrangers. Cette année, ils sont en nette augmentation.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Pas de papier !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie. Poursuivez, madame la secrétaire d'Etat.

**Mme le secrétaire d'Etat au tourisme.** A la fin du mois de septembre, nous comptons 850 000 touristes étrangers de plus. C'est une embellie bienvenue après quelques années difficiles. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Pas de papier !

**Mme Janine Jambu.** Monsieur le président, faites votre travail !

**Mme le secrétaire d'Etat au tourisme.** On notera malheureusement une légère baisse de la clientèle française. C'est donc la fréquentation étrangère, avec une hausse de 8 %, qui vient compenser ce fléchissement.

Quelles sont les raisons de ce bon résultat ?

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Papier !

**Mme le secrétaire d'Etat au tourisme.** Il y a les conditions climatiques, bien sûr, qui ne seront pas démenties par l'arrière-saison, les parités monétaires. Ce sont là, me direz-vous, deux éléments conjoncturels, mais il y a des éléments durables. Je pense en particulier à l'amélioration de l'offre touristique française et à la croissance mondiale du tourisme. (*Brouhaha sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

A ce sujet, il faut se pencher sérieusement sur les chiffres que vient de publier l'Organisation mondiale du tourisme. On annonce en effet un triplement de la demande touristique mondiale dans les vingt-cinq prochaines années (*Brouhaha sur les mêmes bancs.*)

Pour la France, cela ferait 95 millions de touristes d'ici à 2020, soit une croissance potentielle de 2 % par an. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Le chiffre d'affaires du tourisme français s'élève aujourd'hui à 720 milliards de francs. (*Applaudissements et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Michel Ferrand.** Ça, c'est une question spontanée !

**M. le président.** S'il vous plaît ! Laissez finir Mme la secrétaire d'Etat ! Il faut conclure, madame la secrétaire d'Etat.

**Mme le secrétaire d'Etat au tourisme.** Le secteur dégage un excédent de 60 milliards de la balance commerciale. Je peux vous annoncer (« Ah ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) que, pour les sept premiers mois de l'année, nous enregistrons une hausse de 24,4 %. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste. – Applaudissements et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

L'enjeu essentiel aujourd'hui est donc de s'inscrire dans cette croissance, pour l'emploi, pour le développement local et pour l'aménagement du territoire.

En conséquence, mon objectif est de travailler à l'augmentation de la fréquentation étrangère, mais aussi à celle de la fréquentation intérieure. (*Brouhaha sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Mazeaud.** C'est trop long !

**M. le président.** Madame la secrétaire d'Etat, il faut conclure.

**Madame la secrétaire d'Etat au tourisme.** Il y a toujours près de 40 % de nos concitoyens qui ne partent pas en vacances.

De plus, nous abordons la perspective du temps de travail libéré. Ce sera autant de temps pour les loisirs et pour les vacances.

Dans l'immédiat, voici les moyens que nous allons mettre en œuvre :

D'abord le plan emplois. (*Brouhaha sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues.

**M. Pierre Mazeaud et M. Pierre Lellouche.** C'est terminé !

**M. le président.** Mais ne vous en faites pas, le temps de parole de chaque groupe est respecté.

**Mme le secrétaire d'Etat au tourisme.** C'est une aubaine pour le tourisme, pour la création d'activités, notamment dans le secteur public et le secteur associatif. (*Brouhaha sur les mêmes bancs.*)

**M. le président.** Il faut conclure, madame la secrétaire d'Etat, s'il vous plaît.

**Mme le secrétaire d'Etat au tourisme.** Par ailleurs, un soutien nécessaire au secteur des petites et moyennes entreprises, un projet d'extension du chèque-vacances aux salariés des petites et moyennes entreprises et le doublement des moyens affectés à la modernisation des structures du tourisme social.

En conclusion (*Vives exclamations sur les bancs du groupe de Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), à condition de

fédérer et de mobiliser les acteurs, avec l'action nécessaire de l'Etat, le tourisme peut générer un grand nombre d'emplois, qui, par leur caractère d'échange des différentes cultures, de convivialité, d'amitié, appellent l'emploi des jeunes. (*Brouhaha sur les mêmes bancs.*)

C'est un secteur où progrès social et développement économique pourraient se marier en bonne harmonie, ce qui ne manquera pas, j'en suis sûre, de créer un certain enthousiasme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, j'ai le sentiment que tout se passe de la meilleure manière qui soit et il était inutile de vous inquiéter de la longueur de la réponse. Le seul pénalisé sera le groupe communiste qui ne pourra pas poser de troisième question.

Nous passons au groupe de l'Union pour la démocratie française.

#### EMPLOIS-JEUNES

**M. le président.** La parole est à M. Hervé de Charette.

**M. Hervé de Charette.** Monsieur le président, la règle de ces séances de questions d'actualité, c'est que, à des questions courtes, succèdent des réponses brèves de la part des membres du gouvernement. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jacques Fleury.** On a voté contre le bizutage ici.

**M. le président.** Monsieur de Charette, si j'ai un conseil à vous donner, c'est de vous appliquer à vous-même la règle, de gagner du temps et de poser vite votre question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Hervé de Charette.** Rassurez-vous, ma question sera brève, mais je voudrais d'abord dire à Mme le secrétaire d'Etat au tourisme (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) que nous avons été contents d'apprendre que l'excédent de la balance commerciale dans ce secteur était en hausse de 25 %. J'espère seulement qu'elle ne pense pas que c'est grâce à elle ou au Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – M. le Premier ministre se tourne vers M. de Charette.*) Monsieur le Premier ministre, si vous voulez prendre la parole, vous pouvez.

**M. Lionel Jospin, Premier ministre.** Oui !

**M. Hervé de Charette.** Je suis un citoyen comme les autres, aussi respectable que les autres, même par le Premier ministre. (*Huées sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Un petit peu de silence s'il vous plaît. On va retrouver tous ensemble le calme qui sied à notre séance. Chacun va écouter tranquillement les questions, et les réponses. M. de Charette a déjà utilisé plus de deux minutes du temps de parole de l'UDF. Il a la parole, et lui seul.

**M. Jacques Fleury.** Sans provocation !

**M. Hervé de Charette.** Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe UDF enquête sur une disparition et j'espère que Mme Aubry voudra bien m'éclairer

(*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Le groupe UDF recherche 350 000 emplois promis à la jeunesse de France pendant les élections législatives.

Pendant ces élections, monsieur le Premier ministre, madame la ministre de l'emploi, vous avez promis 700 000 emplois à la jeunesse de France.

Nous avons attendu de longs mois (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et, au mois de septembre, finalement, vous êtes venue expliquer ici même comment 350 000 emplois publics ou à caractère public seraient créés.

Aujourd'hui, nous voudrions savoir ce que sont devenus les 350 000 emplois promis à la jeunesse de France dans le secteur privé.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Demandez aux patrons !

**M. Hervé de Charette.** On devait, paraît-il, en parler à la conférence sur la durée du travail et sur l'emploi. Rien n'est venu. La question est simple, madame la ministre : que sont ces promesses devenues ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Effectivement, monsieur le député, ainsi que vous venez de le rappeler, les 350 000 premiers emplois sont en marche.

**M. Jean-Michel Ferrand.** Avec nos impôts !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Dès cet après-midi, avec M. le Premier ministre, nous allons signer avec un certain nombre de communes et de conseils généraux – et vous verrez qu'ils seront nombreux, dans les jours qui viennent – la mise en place de ces premiers emplois qui, entre secteur public et secteur privé, dans le secteur associatif et le secteur des nouveaux biens collectifs, vont permettre, en l'espace de trois ans,...

**M. Jean-Michel Ferrand.** Avec les impôts !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... à 350 000 jeunes d'exercer les nouveaux métiers de demain qui répondent aux besoins de la population en termes de qualité de vie.

**M. Alain Barrau.** Très bien !

**Mme Odette Grzegzalka.** Bravo !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Vous reconnaissez que cela existe. Vous y contribuez et nous en sommes ravis. C'est la preuve que cela va dans le bon sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

Vous nous demandez où sont les 350 000 autres emplois. C'était l'un des points de la réunion du 10 octobre que le Premier ministre a présidée, auquel, en dépit des problèmes, des critiques, des désaccords, l'ensemble des organisations patronales et syndicales ont donné leur accord.

Nous avons déposé sur la table des partenaires sociaux un dossier montrant très clairement que, dans tous les secteurs économiques, depuis le début de 1990, la place de l'emploi des jeunes s'est réduite de 10 % à 50 % : fortes baisses des embauches, contrats de travail précaires, ou efforts moindres que par le passé pour la formation en alternance.

L'ensemble des organisations patronales et syndicales se sont mises d'accord pour réaliser branche par branche, et c'est déjà commencé, un diagnostic de la place des jeunes dans l'embauche, la pyramide des âges, les emplois en alternance, les formations qui leur sont consacrées.

Cette première période s'achèvera en fin d'année.

Dès le mois de janvier, et tout le monde en est d'accord, pour les branches qui ne se seraient pas réunies, le ministère de l'emploi réunira quant à lui des commissions mixtes pour que le diagnostic soit établi.

Entre janvier et juin, et tout le monde en est d'accord, des programmes d'embauche, de formation et de lutte contre la précarité des jeunes seront mis en place.

J'espère, monsieur le député, qu'avant le mois de juin nous pourrions vous dire comment l'ensemble des activités du secteur privé auront contribué à redonner de l'espoir aux jeunes, comme nous l'avons fait dans le secteur parapublic. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

**M. Pierre Lellouche.** Baissez les impôts ! Baissez les charges !

#### DURÉE DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR PUBLIC

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre chargé du travail et de l'emploi...

**M. Patrice Carvalho.** Parlez sans papier !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Les semaines passées, plusieurs de mes collègues vous ont posé, madame le ministre, la question de la durée du travail dans le secteur public. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** On doit parler sans papier !

**M. Pierre Mazeaud.** Les ministres seulement !

**M. le président.** Continuez, madame Boisseau !

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** Invariablement, madame le ministre, vous répondez qu'un état des lieux est en train d'être dressé et qu'ensuite il y aura une négociation.

Il me semble que le problème n'est pas là et, pour ma part, je le poserai en d'autres termes.

Le Gouvernement a décrété que la durée légale du travail serait réduite à trente-cinq heures par semaine pour les entreprises du secteur privé, très exactement dans vingt-six mois. Un sursis de deux ans supplémentaires est laissé aux petites entreprises. Cette décision doit être sanctionnée par une loi au printemps de 1999.

Ma question sera une question de principe : est-il possible que le secteur public ne soit pas concerné par les trente-cinq heures et est-il pensable que l'Etat ne s'applique pas lui-même les décisions qu'il impose aux autres ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le sujet est d'importance. Il en va de la crédibilité de notre système politique et de la nécessaire confiance des Français en leur gouvernement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, je suis sûr qu'il est possible de répondre brièvement à une question de principe. (*Sourires.*)

Vous avez la parole.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je vais essayer de répondre brièvement, monsieur le président.

Mesdames, messieurs les députés, cette question, comme la précédente, est très intéressante. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Elle signifie que, sur les bancs de l'opposition, on s'intéresse finalement à ce que nous faisons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

On pense peut-être que les 350 000 emplois-jeunes dans le secteur public, c'est une bonne chose. On pense peut-être aussi que les 350 000 emplois-jeunes dans le secteur privé, c'est une bonne chose, et que les trente-cinq heures dans le secteur privé, c'est bien, mais qu'il faudrait aller plus vite dans le secteur public !

Merci, madame, de votre approbation ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Michel Ferrand.** C'est se moquer du monde !

**M. le président.** Nous en venons au groupe socialiste.

#### JUSTICE

**M. le président.** La parole est à Mme Catherine Tasca.

**Mme Catherine Tasca.** Madame le garde des sceaux, ministre de la justice, la vie en société crée de nombreux litiges, et tous ne se résolvent pas à l'amiable.

L'essentiel, c'est que les citoyens sachent qu'il existe un lieu où les conflits peuvent trouver une solution équitable, un lieu reconnu par tous. Ce lieu, c'est notre justice, qui fait partie intégrante de la République et de notre capacité à vivre ensemble.

Mais pour cela, il faut que les citoyens aient confiance dans la justice. Or, malheureusement, et depuis longtemps, les Français sont déçus par elle, ils ne croient pas à son indépendance et ils la jugent trop souvent partielle, lointaine et inefficace.

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Et laxiste !

**Mme Catherine Tasca.** Au moins trois failles se sont créées entre les citoyens et la justice.

**M. Maurice Leroy.** Elle lit !

**Mme Catherine Tasca.** Trop d'affaires ont créé le sentiment que la justice était liée aux intérêts, au pouvoir économique, financier, politique, et que l'égalité des citoyens devant la justice n'était pas assurée.

Aujourd'hui, loin de la confiance, c'est le soupçon qui pèse sur notre institution judiciaire. Cela n'est vivable ni pour les professions de justice, ni pour les justiciables.

La défiance a aussi été aggravée par des violations fréquentes de la présomption d'innocence, par des mises en détention jugées souvent abusives et, enfin, par une médiatisation qui fait le procès avant tout jugement.

**M. Jean-Pierre Soisson.** C'est vrai !

**Mme Catherine Tasca.** Enfin et surtout, nos concitoyens sont déçus par le service public de la justice au quotidien. Trop lent, trop onéreux pour eux, trop compliqué, ils ne le comprennent pas. La justice leur semble souvent absente ou éloignée de leur vie. Elle ne leur paraît ni garante des libertés ni garante de la défense des plus faibles.

Les Français attendent à juste titre, d'autant qu'ils vivent une époque de très profondes mutations, que la justice fonctionne mieux. Il est indispensable et urgent pour notre démocratie que les citoyens retrouvent confiance dans la justice. Mais pour cela, il faut leur donner des raisons d'avoir confiance.

Madame le garde des sceaux, vous avez présenté ce matin au conseil des ministres une communication. Bien avant que vous ne présentiez au Parlement des projets, il serait heureux que nous puissions avoir un premier débat avec vous.

Quelles sont les réformes essentielles que vous envisagez ? Quel calendrier et quels moyens souhaitez-vous pour leur mise en œuvre ? Que peuvent attendre nos concitoyens de la réforme ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le garde des sceaux, ministre de la justice.

**Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.** Madame la députée, vous avez raison de dire qu'il existe malheureusement une crise de confiance dans la justice de notre pays. C'est parce que cette profonde crise de confiance existe qu'une réforme profonde et globale de notre justice est nécessaire.

C'est ce à quoi s'est engagé le Premier ministre dans la déclaration de politique générale qu'il a prononcée devant votre assemblée et qui a été lue au Sénat.

Cette volonté de réforme générale rejoint celle qui avait été affirmée par le Président de la République au mois de janvier 1997, lorsqu'il avait confié à la commission présidée par le premier président de la Cour de cassation, M. Pierre Truche, le soin de faire des propositions sur l'indépendance du parquet et sur la présomption d'innocence.

La réforme dont je viens de présenter les grandes lignes au conseil des ministres s'articulera autour de trois priorités.

D'abord, il convient de rapprocher la justice des citoyens car, et vous avez raison de le dire, madame la députée, c'est d'abord au regard que les citoyens portent sur leur justice qu'il faut penser lorsque l'on pense à réformer celle-ci.

Rapprocher la justice des citoyens, c'est la rendre accessible à tous, et en particulier aux plus démunis. C'est faire en sorte qu'il y ait des maisons de la justice et du droit partout en France. C'est faire en sorte que la justice soit plus rapide et que des contrats de procédure, passés entre les magistrats et les avocats, puissent fixer des délais sur le déroulement des affaires. C'est aussi faire en sorte que notre justice puisse s'adapter à l'évolution de la société actuelle : la société bouge, et notre justice ainsi que notre droit doivent également évoluer, qu'il s'agisse du droit familial, du droit des affaires, ou d'une plus grande protection des libertés.

Il faut que notre justice soit plus actuelle, c'est-à-dire qu'elle puisse répondre à la demande de sécurité importante de nos concitoyens, soit en luttant davantage et

mieux contre la grande délinquance organisée – je pense à la criminalité financière et au blanchiment de l'argent de la drogue, pour lesquels nous avons besoin d'une action plus résolue et d'une coopération européenne internationale qui le soit également –, soit en garantissant la sécurité dans nos quartiers, en liaison avec la police et la gendarmerie, pour faire en sorte que les délinquants soient convoqués immédiatement et soumis à des sanctions immédiates.

**M. Pascal Terrasse et Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**Mme le garde des sceaux.** Ensuite – deuxième axe de la réforme –, la justice doit davantage protéger les libertés.

La présomption d'innocence, dont vous avez parlé, est un droit fondamental et protégé par la Constitution. Sachez que, désormais, on ne pourra plus être gardé à vue sans avoir un avocat, sauf si l'on participe à un réseau de criminalité organisée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Sachez aussi que la détention provisoire sera réformée...

**M. Jacques Floch.** Très bien !

**Mme le garde des sceaux.** ... et que l'on séparera les juges qui instruisent et les juges qui mettent en détention. De plus seront mises en place des dispositions tendant à interdire que l'on montre des images de personnes menottées ou entravées. Lorsque l'on est mis en cause, souvent de façon occulte, des audiences publiques doivent pouvoir se tenir afin que l'on puisse se défendre d'une façon contradictoire. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Une justice davantage protectrice des libertés doit s'attaquer aux nouveaux défis que posent les nouvelles technologies aux libertés. A cet égard, je pense au développement d'Internet, qui est une merveilleuse liberté, mais il convient de faire en sorte qu'il respecte notre droit.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**Mme le garde des sceaux.** L'indépendance et l'impartialité, enfin.

Vous avez eu raison de dire que la crédibilité de notre justice a, ces dernières années, été minée par des interventions du pouvoir politique dans les décisions des magistrats du parquet. Désormais, ces instructions particulières seront interdites. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur divers bancs du groupe Radical Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

**M. Patrice Martin-Lalande.** Très bien !

**Mme Véronique Neiertz.** Vous devriez vous aussi applaudir, mesdames, messieurs de l'opposition !

**Mme le garde des sceaux.** Il convient également que le Gouvernement puisse exprimer sa politique judiciaire et sa politique pénale, comme la Constitution lui en fait le devoir. Par conséquent, en toute transparence, le garde des sceaux, au nom du Gouvernement et de l'État, pourra avoir une action propre dans les tribunaux pour introduire un recours ou demander l'engagement de poursuites. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Je pense aussi qu'une justice indépendante et impartiale est une justice qui permet, tout en maintenant l'indépendance des magistrats du parquet, garantie par leur mode de nomination par le Conseil supérieur de la magistrature, d'accroître la responsabilité de ces magistrats.

Par conséquent, la responsabilité disciplinaire exercée par le Conseil supérieur de la magistrature sera élargie. De même, nous permettrons aux citoyens d'introduire des recours contre les décisions de classement des poursuites devant des commissions constituées auprès des cours d'appel et également d'introduire des réclamations, qui devront être filtrées, mettant en cause la responsabilité disciplinaire de tel ou tel magistrat.

La réforme dont j'ai présenté les grandes lignes ce matin vise précisément à respecter l'équilibre entre l'indépendance des magistrats, garantie désormais par le Conseil supérieur de la magistrature, les possibilités de recours des citoyens et la mise en œuvre par le garde des sceaux de sa politique pénale.

Cette réforme, madame la députée, devra être mise en œuvre par des textes qui seront présentés au Parlement. Ce matin, au conseil des ministres, le Premier ministre a souhaité qu'un débat s'engage devant le Parlement sur les grandes orientations de la justice. Le Gouvernement organisera ce débat aussi rapidement que possible.

Quant aux textes eux-mêmes, ils seront travaillés avec les professionnels de la justice et avec les membres du Parlement qui souhaiteront participer à leur élaboration.

Nous répondrons ainsi à un vœu que je crois général dans notre société : celui d'avoir une justice qui soit plus proche des citoyens, qui fonctionne comme un vrai service public et dont on sache que l'indépendance et l'impartialité sont désormais garanties. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### ANCIENS COMBATTANTS

**M. le président.** La parole est à M. Alain Néri.

**M. Alain Néri.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants. (« Ah ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Lors de l'examen du budget des anciens combattants, le secrétaire d'Etat a bien voulu accepter, au nom du Gouvernement, les amendements proposés par le groupe socialiste. Ces amendements ont pu être adoptés par la représentation nationale.

Ils ont pu être financés par une dotation supplémentaire de 65 millions de francs accordée au secrétariat d'Etat, à la demande de notre majorité, grâce à l'effort conjoint du Parlement et du Gouvernement. Les nouvelles dispositions visent à revaloriser le plafond de la rente mutualiste, calculée maintenant en points d'indice, à adapter les critères d'attribution de la carte du combattant aux anciens d'Algérie et à attribuer un revenu équivalent à une retraite anticipée de 5 600 francs net par mois à tous les anciens combattants d'Afrique du Nord chômeurs, justifiant de quarante annuités de cotisations, le temps passé en Afrique du Nord étant pris en compte.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. Alain Néri.** A vingt ans, ils avaient répondu à l'appel de la nation. Aujourd'hui, la nation répond à leur demande ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Ces améliorations, attendues depuis longtemps, répondent aux légitimes revendications du monde combattant, et plus particulièrement à celles de la troi-

sième génération du feu, qui a été sensible au fait que le secrétaire d'Etat ait parlé de « guerre » à propos du conflit algérien. En effet, en Algérie, c'était bien la guerre ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Pouvons-nous savoir à quelle date ces mesures entreront en application et dans quelle perspective ce premier geste fort pour les anciens combattants sera mis en œuvre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

**M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.** Monsieur le député, je vous répondrai au nom de M. Jean-Pierre Masseret, qui est en déplacement.

Vous avez abordé un sujet qui mérite le respect de l'ensemble de l'assemblée : les anciens combattants.

Le Gouvernement a accepté avec joie les trois amendements présentés par le groupe socialiste et acceptés par la commission des finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Je rappelle que l'un d'entre eux, c'est-à-dire celui qui visait à revaloriser l'allocation différentielle de solidarité de plus de 1 000 francs, a été voté à l'unanimité par l'Assemblée. Ce point doit être souligné.

La carte du combattant sera non seulement attribuée à ceux qui ont participé à des actions de feu et à des actions de combat, mais aussi à ceux qui ont séjourné dix-huit mois en Algérie.

Il est clair, monsieur le député, qu'il s'agit là d'une première étape. Ces mesures entreront en vigueur dès que le budget de l'Etat pour 1998 aura été voté. Le Gouvernement s'attachera avec sa majorité, avec l'ensemble du Parlement, à poursuivre cet effort en faveur d'anciens combattants qui méritent le respect et la reconnaissance de tout notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

#### DOPAGE

**M. le président.** La parole est à M. Henri Nayrou.

**M. Henri Nayrou.** Ma question s'adresse à Mme la ministre de la jeunesse et des sports.

Madame la ministre, le dopage vient de frapper d'autant plus durement qu'il a surgi là où on ne l'attendait pas, c'est-à-dire en haut de la pyramide du sport professionnel.

Il faut donc bien admettre que cela n'arrive pas qu'aux autres ! Il faut bien admettre qu'on ne luttera pas contre ce fléau international avec des pistolets de paille et des sabres de bois !

Votre projet de budget examiné en commission laisse apparaître une augmentation significative des crédits de l'ordre de 6,5 millions. Mais point n'est besoin d'être médecin ou champion pour comprendre que ces crédits seront insuffisants pour faire cesser ce trafic de l'ombre.

Madame la ministre, êtes-vous décidée à éradiquer ce mal et de quelle manière ? Les récents événements seront-ils de nature à solliciter encore plus d'argent public pour les opérations de prévention, de contrôle et de sanction ? Convenez-vous avec moi que le dispositif antidopage doit

être totalement indépendant des autorités sportives car on ne peut être à la fois juge et partie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Voynet !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de la jeunesse et des sports.

**Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le député, soyez assuré de ma détermination et de celle du Gouvernement à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour éradiquer ce fléau du dopage.

**M. Pierre Lellouche.** Arrêtez les pétards !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je ferai d'abord une remarque. Les cas qui ont été relatés dans la presse sont en cours de procédure, or il existe une présomption d'innocence. Je regrette que des noms aient été jetés en pâture. Il faut attendre la contre-expertise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Cela dit, il ne faut pas se cacher la vérité. Le fléau du dopage ne règne pas simplement dans le sport de haut niveau, chez les professionnels, il atteint – hélas ! – toutes les pratiques sportives, à tous les niveaux.

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Même le Gouvernement !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** C'est pourquoi, dès mon entrée en fonction, j'ai alerté le mouvement sportif, qui a répondu, et je me félicite de la déclaration du Comité national olympique, qui a montré sa fermeté dans cette affaire.

Par ailleurs, j'ai décidé que au-delà des sanctions sportives qui dépendent du mouvement sportif, il était nécessaire de s'en prendre aux responsables, à ceux qui fabriquent et fournissent ces produits interdits. C'est pourquoi j'ai demandé à Mme la garde des sceaux...

**M. Pierre Mazeaud.** Mme « le » garde des sceaux !

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Et pourquoi par la gardienne des sceaux !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** ... de bien vouloir ouvrir une procédure judiciaire.

Ensuite, j'ai demandé, pour le budget 1998, qu'une nouvelle mesure financière permette de doubler les crédits consacrés à la lutte contre le dopage avec l'idée de donner plus de moyens à la recherche, de réaliser plus de contrôles antidopages, mais également, parce qu'il ne faut pas attendre que le mal soit fait pour intervenir, de mettre en place des équipes médicales mobiles pour suivre la santé des sportifs.

Enfin, nous avons entamé un travail pour moderniser la loi de 1989 sur le dopage afin de créer une structure, indépendante du mouvement sportif et du ministère de la jeunesse et des sports, qui aurait plus de pouvoirs pour agir contre le dopage et dont les missions seraient élargies.

Permettez-moi en conclusion de dire ceci : on ne peut pas parler du dopage sans parler de la « financiarisation » du sport, qui entraîne le surentraînement et la surcompétition, qui sont de véritables appels au dopage. C'est contre cela qu'il faut lutter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Monsieur le président Mazeaud, vous conviendrez qu'il y a des interruptions qui ne sont pas indispensables. Qu'on l'appelle Mme « le » garde des sceaux ou Mme « la » garde des sceaux, permettez à une femme de garder les sceaux de la République !

**M. Jean-Pierre Michel.** Mazeaud est dopé !

**M. le président.** Nous en venons au groupe Radical, Citoyen et Vert.

#### CRISE DE LA FILIÈRE CHAMPIGNONS

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Marchand.

**M. Jean-Michel Marchand.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Monsieur le ministre, aujourd'hui à Saumur se tient une réunion des partenaires sociaux de la filière champignons. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Cette question n'a pas qu'un caractère local, mes chers collègues, puisque les trois quarts des champignons dits de Paris sont produits dans les installations troglodytiques du Saumurois, de la région Centre et du Poitou-Charentes. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Sans doute les suppressions d'emplois auxquelles je vais faire allusion ne vous intéressent-elles pas et ne vous concernent-elles pas, mesdames et messieurs de l'opposition !

Ces dernières années, la filière n'a pas su se sortir de la concurrence internationale, concurrence de pays comme la Pologne ou la Chine, mais également des Pays-Bas et de l'Espagne. Cela a eu pour conséquence une restructuration et aujourd'hui un seul groupe est en position de quasi-monopole. Or ce groupe, monsieur le ministre, a dû obtenir l'aval de l'Etat. La restructuration nécessite, d'une part, l'écoulement des stocks, qui sont encore estimés à plus de 40 000 tonnes, et, d'autre part, la réorientation de la production vers les produits frais. Cette réorientation, nécessaire certes mais trop tardive, laisse présager de nouvelles suppressions d'emplois. Ce sont 1 000 personnes presque sans qualification et sans véritable perspective de reclassement qui sont concernées. Ce chiffre risque de s'ajouter aux 2 600 suppressions d'emplois intervenues depuis 1992.

Monsieur le ministre, je vous poserai trois questions. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Alors que tout le monde dénonce la surproduction, quelle régulation peut-on attendre des instances européennes ? Quels moyens l'Etat entend-il se donner pour assurer la cohérence de ce plan de restructuration ? Quelles mesures envisage-t-il de mettre en œuvre pour que la préservation de l'emploi soit la priorité de ce dossier ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche, pour une réponse qui sera nécessairement brève.

**M. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Monsieur le député, vous avez fort bien expliqué pourquoi la filière du champignon de couche, de conserve, en apertisé notamment, connaît une crise majeure depuis les deux dernières années. Vous avez pré-

cisé des dates. Nous sommes actuellement en présence d'une situation de quasi-monopole des deux grands groupes qui se sont rapprochés pour devenir le groupe coopératif France Champignons après un accord intervenu, en mai 1997, au comité interministériel de restructuration industrielle, l'Etat ayant apporté son soutien pour 15 millions de francs au sein de l'ONIFLHOR. Ce faisant, le groupe coopératif s'engageait à réaliser cette restructuration avec la fermeture de certains sites et mettait en œuvre un plan social dans une double direction : encourager la limitation de la production à destination de la conserve et développer la production en frais. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Il en est peut-être ici qui se sentent peu concernés par des mesures qui touchent des milliers de personnes et qui, au demeurant, ont été initiées en mai 1997 !

Monsieur le député, ce dossier fait l'objet d'un suivi très attentif de mon ministère. S'agissant du plan social mis en œuvre, l'objectif est bien de préserver au maximum l'emploi. L'attention que nous accordons à cette affaire a été prouvée par l'intervention de mon ministère dans la conception du plan social, et nous allons poursuivre cet examen vigilant.

S'agissant du second volet, à savoir la dimension internationale, sur certains bancs on est ignare en la matière (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*),...

**M. Pierre Mazeaud.** Il faut que cela cesse ! C'est trop long, monsieur le président !

**M. Louis Le Penec,** *ministre de l'agriculture et de la pêche.* ... mais vous savez quant à vous, monsieur le député, en quoi le contrôle de la concurrence par les instances communautaires, pour ce qui est des importations venant des pays tiers, fait l'objet d'un suivi quotidien de la part de la France. C'est donc pour nous un combat de tous les jours. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Nous en venons au groupe du Rassemblement pour la République, et nous sommes parfaitement dans les temps, mes chers collègues. (« Non ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Je vous rappelle que notre séance est télévisée jusqu'à seize heures cinq.

#### PLAN TEXTILE

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, au début de l'année 1996, les pertes d'emploi dans l'industrie textile, sous la pression des produits en provenance du tiers monde et en raison des pertes de compétitivité liées aux dévaluations de la lire et de la livre, s'élevaient à 3 000 par mois. Or, ce secteur, vous le savez comme moi, est le deuxième, par l'importance du nombre de salariés, dans l'industrie française.

Conscient de ce problème, le gouvernement de M. Alain Juppé...

**M. Henri Emmanuelli.** Catastrophe !

**M. Robert Galley.** ... a mis en place le plan textile dont les résultats ont été immédiatement spectaculaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement*

*pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) L'espoir est revenu ; le nombre des emplois a été stabilisé et, de surcroît, le nombre de jeunes embauchés a été très supérieur à ce qui était contractuellement prévu.

Nous connaissons tous les observations faites par la Commission de Bruxelles...

**M. Jacques Fleury.** Ah quand même !

**M. Robert Galley.** ... au sujet du caractère sectoriel de ce plan. Mais nous savons tous aussi le caractère positif des discussions qui ont eu lieu entre le commissaire M. Karel Van Miert et M. le ministre Jacques Barrot. En effet, celles-ci visaient à placer ce plan textile dans le cadre beaucoup plus large de réductions de charges pour les industries de main-d'œuvre françaises.

Madame la ministre, les dirigeants et les personnels de l'industrie textile, cuir, habillement sont terriblement inquiets aujourd'hui de voir arriver la date fatidique du 31 décembre qui marquera la fin du plan textile si votre gouvernement ne trouve pas une solution pour cette réduction de charges. Nous avons entendu tout à l'heure votre boutade. Certes, nous nous intéressons à ce que vous faites, mais plus encore à ce que vous allez faire. En particulier, où en êtes-vous de vos discussions avec la Commission et quelles mesures envisagez-vous adopter pour répondre à cette angoisse qui nous étreint tous sur tous ces bancs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

**Mme Martine Aubry,** *ministre de l'emploi et de la solidarité.* Je dois dire tout d'abord, monsieur le député, que j'apprécie le ton de votre question qui change un peu de celui qui a prévalu hier soir sur le même sujet, sur les bancs de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Claude Perez.** Elle a raison !

**M. le président.** Mes chers collègues, si vous posez une question, je suppose que c'est parce que la réponse vous intéresse, alors écoutez-la tranquillement !

Veillez poursuivre, madame la ministre.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je voudrais rappeler qu'il y a effectivement sur tous les bancs, vous l'avez dit, monsieur le député, des élus qui s'intéressent à l'avenir des entreprises de l'industrie du textile, de l'habillement et de la chaussure. Je pense tout spécialement à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie, M. Pierret, élu d'une région où le textile est très important, et à moi-même, élue du Nord. Donc, croyez bien que, dès notre arrivée, nous avons été sensibles au fait que la Commission européenne ait rappelé au gouvernement français, au mois de mai dernier, que les dispositions qui avaient été prises étaient contraires au traité.

Je voudrais dire les choses simplement et telles qu'elles se passent. J'ai ici en ma possession les différentes lettres que la Commission européenne a envoyées au gouvernement français avant même que la loi ne soit votée. Elles disaient très clairement au gouvernement français que ce dispositif était illégal et que, s'il le faisait voter, il risquait fort d'être poursuivi et que les entreprises seraient obligées de rembourser les sommes qu'elles auraient indûment perçues.

On peut toujours critiquer l'Union européenne mais, pour bien connaître ce secteur comme vous, je sais que ce qui a fait le plus de mal à l'industrie du textile, de l'habillement et de la chaussure ces derniers mois, ces dernières années, ce sont, comme vous l'avez dit, les dévaluations compétitives de la lire et de la livre. Nous avons besoin de l'Europe et de l'euro pour éviter justement de telles dévaluations compétitives. Pour cela, il faut commencer par appliquer les textes, notamment le traité que nous avons signé, et qui vont nous amener vers cet euro qui empêchera que les pays européens se fassent concurrence en matière de textile.

Mais j'en reviens au sujet. Qu'avons-nous trouvé ? Nous avons trouvé quatre lettres de la Commission enjoignant le gouvernement français de suspendre ce plan alors même que vous continuiez à dire que non seulement il serait poursuivi jusqu'à la fin de l'année mais qu'il serait étendu l'année prochaine.

Il est vrai que M. le ministre des affaires sociales avait rencontré M. Van Miert pour essayer de discuter et pour lui demander s'il serait possible d'étendre à d'autres secteurs la réduction de cotisations sociales.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Voilà !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** J'ai ici la réponse de M. Van Miert du 26 mai 1997 adressée à M. Barrot dans laquelle il lui dit que cela n'est pas possible. Je la lis : « Il est toutefois nécessaire que cette extension dont vous me parlez bénéficie à l'ensemble de l'économie française afin que le dispositif projeté puisse être considéré comme une mesure générale ne relevant pas des règles communautaires en matière d'aide d'Etat. »

**M. Richard Cazenave.** Mais c'est une autre politique que vous avez choisie !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Et M. Van Miert ajoutait : « Une extension de la mesure des charges à quelques autres secteurs industriels seulement – c'est ce que proposait M. Barrot – en plus des quatre visés par le dispositif précédent ne suffirait pas à remettre en cause la qualification d'aide qui a conduit la Commission à se prononcer de manière négative le 9 avril dernier. »

Lorsque nous sommes arrivés au Gouvernement, les entreprises françaises étaient sur le point de recevoir des notifications pour remboursement. C'est l'intervention de Christian Pierret et de moi-même qui nous a permis d'obtenir un délai supplémentaire jusqu'à la fin de l'année.

**M. Thierry Mariani.** Ce n'est pas vrai !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Ecoutez, M. Van Miert a fait une déclaration qui a été reprise par un journal français, la semaine dernière ! Les entreprises belges ont déjà reçu leur notification et sont en train de rembourser.

**M. Thierry Mariani.** Pas les entreprises de moins de cinquante salariés !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous avons donc obtenu quelques mois supplémentaires. Nous allons les utiliser non pas à nous montrer arrogants vis-à-vis de la Commission en disant que nous appliquerons le plan dans l'illégalité, mais à trouver, avec les secteurs du textile, de l'habillement et de la chaussure, des solutions qui passent par des aides à la réduction de la durée du travail, à la réorganisation du travail, à l'innovation et à

la créativité, à la formation. Toutes ces aides diminueront les charges des entreprises puisque ce sont des exonérations de charges sociales. Ce que nous avons proposé à ces entreprises est à la hauteur de ce que constituait le plan Borotra. Nous les avons rencontrées, nous les reverrons la semaine prochaine. Croyez bien que ce dossier est traité avec toute la rigueur qu'il mérite, mais dans le respect des traités internationaux que la France a signés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Très bien !

#### PLAN TEXTILE

**M. le président.** La parole est à M. Franck Borotra.

**M. Franck Borotra.** Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, j'ai bien entendu votre réponse. Elle est inacceptable ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Elle est inacceptable parce que c'est un tissu d'inexactitudes.

Le Gouvernement a appelé solennellement la Commission à assumer ses responsabilités au moment des dévaluations compétitives et à mettre en place des mesures pour en éviter les conséquences dramatiques sur des secteurs importants de l'industrie française. Le président de la République française est intervenu deux fois. Le Premier ministre, Alain Juppé, est intervenu auprès de M. Santer. Jacques Barrot et moi-même sommes intervenus. La réponse de la Commission a été un silence assourdissant ! (« *Et alors !* » sur les bancs du groupe socialiste.) Oh, monsieur Pierret, vous pouvez remuer la tête, c'est la vérité ! Le Gouvernement était face à un intérêt vital car le textile est le deuxième secteur industriel de notre pays. Nous avons donc pris des mesures nationales, votées par l'Assemblée nationale et le Sénat. C'est donc la loi de la République qui a fondé une contractualisation entre 5 000 entreprises et l'Etat.

**M. Augustin Bonrepaux.** Avec quels moyens !

**M. Franck Borotra.** Il est vrai que cela a généré un conflit avec l'Europe et les lettres dont vous parlez, madame le ministre, ne sont que l'expression de la procédure qui s'est développée. Mais contrairement à ce que vous dites, le Gouvernement a engagé des négociations pour élargir la réduction des charges à l'ensemble des branches à partir du pourcentage d'ouvriers et du pourcentage effectif de bas salaires.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ce n'est pas une question !

**M. Franck Borotra.** Et M. Van Miert a confirmé à M. Barrot que cette voie était de nature à éteindre le contentieux, comme M. Santer l'a directement confirmé au Premier ministre, M. Alain Juppé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Si nous sommes aujourd'hui dans l'impasse, c'est parce que vous avez tourné le dos à la politique qui consiste à généraliser la baisse des charges qui pèsent sur le coût du travail. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Vous avez parlé, madame le ministre, de 40 milliards de francs. C'est faux ! Le projet qui a été déposé sur le bureau de M. Van Miert prévoyait entre 6 à 8 milliards d'abaissements la première année et un plan étalé sur trois ans.

**M. Jean-Claude Lefort.** La question !

**M. Franck Borotra.** Cessez de raconter l'histoire à votre sauce, qui du reste contient davantage de vinaigre que d'huile ! Madame le ministre, pourquoi n'avez-vous pas le courage de dire la vérité ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) La vérité est simple : le Gouvernement, et c'est son droit, a choisi une stratégie de lutte contre le chômage,...

**M. Didier Boulaud.** La question !

**M. Franck Borotra.** ... qui s'appuie, d'une part, sur le partage du travail et, d'autre part, sur la création d'emplois ou de sous-emplois publics, plutôt que de chercher à améliorer la compétitivité des entreprises en baissant les charges qui pèsent sur le coût du travail. (« Bravo ! » et vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République et plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française se lèvent et applaudissent.)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. (*Huées sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mes chers collègues, s'il vous plaît ! Vous avez posé une question, écoutez la réponse ! Madame le ministre, vous avez la parole.

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je voudrais d'abord répondre sur le coût du travail avant de revenir sur mes propos, qui n'avaient rien d'inexact puisque vous ne m'avez pas contredit. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)...

**M. Franck Borotra.** Ah bon ?

**M. Pierre Lellouche.** Qu'est-ce qu'il vous faut ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... et je pense qu'en rendant public le dossier, les Français apprécieront.

D'abord, le coût du travail. Le mouvement de baisse des charges qu'avaient entamé les gouvernements de M. Balladur et de M. Juppé à hauteur de 40 milliards de francs va rester à ce niveau dans le budget de 1998. C'est que le Premier ministre a demandé à tous les ministères de faire des redéploiements pour aider à financer le plan emplois-jeunes et la réduction de la durée du travail (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), parce que nous, nous considérons que l'emploi est la priorité numéro un. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.** Les emplois publics !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Mais puisque vous parlez de baisse des charges, vous conviendrez avec moi que le basculement des cotisations maladie vers la CSG, qui va donner 1,1 % de pouvoir d'achat aux salariés, est un moyen, que d'ailleurs les organisations patronales ont apprécié, de réduire les charges. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Lellouche.** Ça n'a rien à voir !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Vous conviendrez avec moi que la réforme de l'assiette des cotisations patronales, que nous mettons en chantier, est un moyen des plus efficaces de réduire les charges. Nous nous engageons à le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

J'en reviens au textile. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Nous avons abordé ce dossier avec la rigueur et l'attention qu'il mérite. (*Non ! sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Vous saviez comme nous, je crois, et vous l'avez montré, monsieur le ministre, que le dispositif que vous aviez mis en place était illégal.

**M. Franck Borotra.** Non !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Cela vous a été rappelé. Vous avez souhaité poursuivre. Nous, au lieu de faire des coups d'éclat, des effets d'annonce, nous préférons mettre en place des mesures structurelles conformes à nos lois, à nos traités, capables d'aider sur le long terme les industries qui en ont besoin.

Nous accompagnerons l'industrie du textile, de l'habillement et de la chaussure. Croyez-le, elles l'ont compris. Nous ne l'abandonnerons pas, Christian Pierret et moi-même. Vous le verrez aux résultats. (*Exclamations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Ces secteurs n'arriveront pas à se maintenir dans la compétition internationale sans l'Europe, sans un changement dans l'organisation du travail. Ils devront se battre avec des produits plus compétitifs,...

**M. Yves Nicolin.** Grâce à la semaine de trente-cinq heures, par exemple !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... réagir plus vite à l'évolution de la mode, former leurs salariés pour améliorer leurs produits.

**M. Jean-Michel Ferrand.** Réponse de technocrate !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** C'est sur tous ces terrains que nous allons, nous, les aider, mais pas avec une mesure illégale et sans avenir, comme celle que vous avez prise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq est reprise à seize heures quinze, sous la présidence de M. Michel Péricard.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. MICHEL PÉRICARD, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

2

## FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 1998

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 (nos 303, 385).

#### Discussion des articles (suite)

##### Article 12 (suite)

**M. le président.** Ce matin, l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles et s'est arrêtée à l'amendement n° 125 à l'article 12 (1).

Mes chers collègues, avant d'en venir aux amendements, je vous rappelle que, conformément à la décision de la conférence des présidents qui s'est réunie ce matin, tout scrutin public intervenant en application de l'article 65 du règlement est désormais précédé de deux sonneries, à cinq minutes d'intervalle : la première annonce, comme jusqu'à maintenant, le scrutin ; la seconde marque la fin de l'enregistrement des délégations de vote par les groupes.

Le vote interviendra cinq minutes après la seconde sonnerie.

Je suis saisi de cinq amendements identiques, nos 125, 159, 256, 276 et 279.

L'amendement n° 125 est présenté par MM. Dutreil, Lequiller, Meylan, Morisset, Proriot, Sauvadet, Teissier, Mmes Boisseau, Boutin, Moreau, MM. de Courson, Gengenwin, Méhaignerie, Jégou, Bur, Ferry, Plagnol, Coussain, Rochebloine et Birraux ; l'amendement n° 159 est présenté par M. Goasguen ; l'amendement n° 256 est présenté par MM. Accoyer, Godfrain, Devédjian, Bourg-Broc, Quentin, Muselier, Bouvard, Gilles Carrez et Doligé ; l'amendement n° 276 est présenté par M. Gérard Voisin ; l'amendement n° 279 est présenté par M. Mariani.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Supprimer l'article 12. »

La parole est à M. Jean-Luc Préel, pour soutenir l'amendement n° 125.

**M. Jean-Luc Préel.** Nous souhaitons, monsieur le secrétaire d'Etat à la santé, supprimer cet article parce que, comme cela a été indiqué ce matin en des termes peut-être un peu excessifs, il constitue un véritable hold-up.

Prendre à une caisse bien gérée l'excédent prévisionnel qui assurait l'avenir de son système de retraite par répartition, c'est un mauvais coup, et c'est même inadmissible.

Chaque caisse, j'espère que le Gouvernement en convient, doit se gérer correctement, ne pas dilapider ses cotisations. Il n'est donc pas normal que les cotisations qui ont alimenté cette caisse puissent être transférées à une autre caisse.

**M. le président.** Nous en venons à l'amendement n° 159.

**M. Jean-Luc Préel.** Défendu !

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Accoyer, pour soutenir l'amendement n° 256.

**M. Bernard Accoyer.** Cet article est une illustration des manœuvres multiples contenues dans ce projet de loi. Au-delà de la caisse des clercs de notaires et des employés des études notariales, ce sont les fonds de tiroirs que l'on racle.

Certes, la compensation est admise, mais pourquoi commencer par les petites caisses ? Je ne reviendrai pas sur les arguments qui ont été largement développés pour démontrer toute la fragilité d'un régime qui bénéficie du soutien unanime de toute la corporation et des salariés des études notariales françaises.

Plus largement, pourquoi s'acharner sur la CRPCEN alors qu'il y a, dans notre pays, une multitude de régimes spéciaux qui pèsent très lourd sur le régime général par le biais des compensations ?

Il y a des inégalités choquantes entre les Français, dont certaines catégories, pour des raisons essentiellement corporatives d'ailleurs, paient des cotisations relativement faibles au regard de ce dont elles vont bénéficier. C'est tout à fait inacceptable. Entre un régime spécial, où l'âge de départ à la retraite est à cinquante-cinq ans avec un taux proche du taux de salaire de la dernière année d'activité professionnelle, et la retraite que vont pouvoir espérer toucher les artisans et les commerçants à l'encontre desquels le Gouvernement a réalisé ce matin une spoliation massive, indigne, il y a des différences qu'on ne peut tolérer.

Ce gouvernement pratique d'une manière extrêmement habile en invoquant le principe de la solidarité nationale, en prétextant la nécessité d'assurer les fins de mois de la CNAM. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Au vrai, on n'a pas le courage de s'attaquer réellement aux vrais problèmes, c'est-à-dire à ceux que pose l'harmonisation de tous les régimes, en particulier de ceux qui nécessitent un effort financier de toutes les familles françaises pour des prestations, notamment des retraites qui font pâlir d'envie tous ceux qui paient pour cette compensation.

Il y a là un véritable scandale ! Le monde entier regarde cette spécificité avec un œil interrogateur.

Mais plus grave, l'indispensable réforme des régimes de retraite n'est pas envisagée. C'est pourtant ce qu'avait prévu, en 1995, le gouvernement d'Alain Juppé, lorsque, faisant preuve d'un grand courage, il avait lancé la réforme dans laquelle le gouvernement d'aujourd'hui se glisse en n'y voyant, finalement, que des avantages. Ce courage, personne d'autre ne l'avait eu : ni Michel Rocard, qui avait demandé le Livre blanc sur les retraites en 1991, et qui connaissait bien la situation, ni Pierre Bérégovoy. Quant au gouvernement d'aujourd'hui, il ne veut rien faire non plus !

**M. Marc Laffineur.** Tout à fait !

**M. Bernard Accoyer.** Pis, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les socialistes ont jeté de l'huile sur le feu lors des grèves de 1995. Mais le courage politique, si nécessaire en France, finira bien par triompher !

**M. Marcel Rogemont.** Il a triomphé au mois de juin !

(1) Se reporter au texte de l'article publié dans le compte rendu de la première séance du mercredi 29 octobre 1997.

**M. Bernard Accoyer.** Voilà les raisons pour lesquelles nous demandons la suppression de l'article 12 qui illustre admirablement l'action sectaire du Gouvernement contre les acteurs, exposés à la précarité, du secteur concurrentiel. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** On peut considérer que les amendements n<sup>os</sup> 276 et 279 ont été défendus... La parole est à M. Jacques Godfrain.

**M. Jacques Godfrain.** Monsieur le secrétaire d'Etat, dans l'inventaire à la Prévert qui vous a conduit à envisager toute une série de ressources nouvelles pour diminuer le déficit de la sécurité sociale, vos services vous ont glissé la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires – la CRPCEN. Mais vous n'avez sans doute pas apprécié la portée qu'aurait cette disposition si elle était adoptée.

En 1937 – la date mérite d'être soulignée – ...

**M. Michel Bouvard.** Eh oui !

**M. Marc Laffineur.** C'était le Front populaire !

**M. Jacques Godfrain.** ... des salariés ont décidé de s'unir. Ils ont trouvé une formule qui leur permettait de défendre leurs intérêts pour leurs retraites. Ils ont pris en main leur avenir, ne demandant rien à personne. Ils n'ont pas revendiqué, ils n'ont pas fait grève et ils n'ont pas pratiqué la lutte des classes. Ils ont géré les sommes qu'ils prélevaient sur leurs salaires. Ils l'ont fait si bien d'ailleurs que, au fil des années, ils ont dégagé un excédent. Et l'Etat n'est pas intervenu. Pourquoi l'aurait-il fait, du reste, s'agissant de citoyens qui pratiquent entre eux la participation ?

Aujourd'hui, alors que vous voulez remettre en cause ce système, je vous invite, monsieur le secrétaire d'Etat, à y réfléchir à deux fois. Pourquoi les pouvoirs publics devraient-ils s'acharner jusqu'à la destruction contre ce qui fonctionne bien ? Comme l'a souligné Bernard Accoyer, la disposition prévue à l'article 12 va bien au-delà de la disparition, à terme, de la CRPCEN. Il entérine que toute initiative privée qui donne des bons résultats est condamnable pour les pouvoirs publics.

Ce matin, M. Recours, a montré plus que le bout de l'oreille, il a dit la vérité.

**M. Alfred Recours, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les recettes et l'équilibre général.** Comme toujours !

**M. Jacques Godfrain.** En effet, il a expliqué que l'objectif n'était pas tant de faire cotiser la CRPCEN au budget de la sécurité sociale pour en diminuer le déficit, que de la faire disparaître.

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Je n'ai pas dit ça !

**M. Jacques Godfrain.** La finalité, c'est la disparition de la caisse, le rapporteur l'a dit. (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

J'imagine déjà la propagande que fera la majorité autour des chiffres de 1998 et de 1999, lorsqu'elle annoncera la réduction du déficit de la sécurité sociale ! Il faudra alors rappeler que cette diminution – qui n'est encore qu'éventuelle – s'est faite sur le dos de ceux qui, patiemment, avaient mis de côté une part de leurs salaires.

**M. Pascal Terrasse.** 200 millions !

**M. Jacques Godfrain.** Ce sera grâce au patient travail des ouvriers et des salariés de ce pays que le résultat aura été atteint.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour les recettes et l'équilibre général, pour donner l'avis de la commission sur les amendements n<sup>os</sup> 125, 159, 256, 276 et 279.

**M. Alfred Recours, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour les recettes et l'équilibre général.** Je remercie Jacques Godfrain d'avoir salué l'action du Front populaire.

**M. Jacques Godfrain.** Ce n'est pas le Front populaire que je saluais !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Ce fut effectivement une période de grandes conquêtes sociales et nous nous situons dans leur droit-fil depuis 1936. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** J'ai demandé l'avis de la commission, monsieur le rapporteur.

**M. Alfred Recours, rapporteur.** J'y arrive, monsieur le président.

**M. Michel Bouvard.** Les clercs de notaire ne doivent rien au Front populaire !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** L'opposition raconte tellement d'histoires, je peux bien, de temps en temps, me permettre certains écarts, n'ayant pas jusqu'à présent abusé beaucoup sur ce terrain !

**M. Jean-Louis Idiart.** Tout à fait ! Nous sommes sérieux, nous !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** M. Godfrain a raison, j'essaie toujours de dire la vérité.

**M. Jean Ueberschlag.** Donnez plutôt l'avis de la commission. A moins qu'elle n'en ait pas... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Monsieur Ueberschlag, à travers moi, c'est la commission que vous insultez ! Mais cela ne m'étonne pas de vous !

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, ne faites pas attention aux interruptions et donnez, s'il vous plaît, l'avis de la commission.

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Ce n'est pas moi qui préside, monsieur le président ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Je rappellerai à l'Assemblée que, tant pour le régime maladie que pour le régime vieillesse, la caisse de retraite des clercs de notaire est bénéficiaire nette de la compensation avec le régime général depuis de nombreuses années. Mais cela n'a jamais été dit. On a trompé les gens en leur cachant une partie de la vérité.

**M. Jacques Fleury.** Très juste !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** L'essentiel de l'excédent des régimes vieillesse et maladie, qui sont confondus à la CRPCEN, provient en fait des excédents du régime général versés au titre de la compensation depuis plusieurs années. Aujourd'hui, il s'agit donc non pas de faire payer cette caisse, mais de diminuer la compensation dont elle bénéficiait. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) La solidarité doit aujourd'hui

d'hui jouer dans l'autre sens. C'est au nom de cette solidarité que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales demande à l'Assemblée de rejeter les amendements de suppression. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé, pour donner l'avis du Gouvernement sur ces amendements.

**M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.** Même avis du Gouvernement.

Par ailleurs, je remercie M. Prél d'avoir retiré le mot « hold-up ». Il ne s'agit effectivement pas de cela.

Mesdames, messieurs, alors que nous traitons de sujets très importants, l'échange de mots blessants et l'emploi d'un ton véhément, s'imposent-ils vraiment ? Puisqu'il s'agit d'études, retrouvons la quiétude qui leur sied. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je mets aux voix par un seul vote les amendements nos 125, 159, 256, 276 et 279.

(*Ces amendements ne sont pas adoptés.*)

**M. le président.** MM. Bur, Gengenwin, Mme Idrac, M. Herr et M. Foucher ont présenté un amendement, n° 275, ainsi rédigé :

« I. – Dans le premier alinéa du texte proposé pour l'article L. 134-5-1 du code de la sécurité sociale, substituer aux mots : "des régimes des clercs et employés de notaires et", les mots : "du régime".

« II. – En conséquence, dans la première phrase du troisième alinéa de cet article, substituer aux mots : "les régimes des clercs et employés de notaires et", les mots : "le régime".

« III. – En conséquence, dans la dernière phrase du troisième alinéa de cet article, supprimer les mots : "la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires et".

« IV. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l'avant-dernier alinéa de cet article :

« Le solde qui en résulte entre ce régime spécial et la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés est fixé... (*le reste sans changement*).

« V. – En conséquence, rédiger ainsi le début du dernier alinéa de cet article :

« Un décret fixe les conditions... (*le reste sans changement*). »

La parole est à M. Germain Gengenwin.

**M. Germain Gengenwin.** Cet amendement vise à éviter la suppression de la CRPCEN.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Avis identique au précédent puisqu'il s'agit effectivement d'une sorte d'amendement de repli. Je préciserai simplement comme je l'ai déjà fait ce matin que, à mon initiative, la commission a adopté à l'article 1<sup>er</sup> un amendement visant à affirmer la pérennité du régime de retraite des clercs de notaires.

**M. Jean-Louis Idiart.** Très bien !

**Mme Christine Boutin.** Cela ne leur servira plus à rien !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement.

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Négatif, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Accoyer, pour répondre au Gouvernement.

**M. Bernard Accoyer.** Une question, monsieur le secrétaire d'Etat, à propos de cet amendement, qui vise à protéger l'un des plus précaires et des plus conviviaux des régimes spéciaux : le Gouvernement entend-il faire le bilan des régimes spéciaux afin de comparer pour chacun d'eux les efforts contributifs et les compensations ? Je vous le demande solennellement puisque nous voyons bien que le Gouvernement a décidé de s'attaquer aux régimes spéciaux, mais pas à n'importe lesquels.

**Mme Christine Boutin.** Très bonne question !

**M. le président.** Je mets aux voix... (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Michel Bouvard.** Pourquoi le Gouvernement ne répond-il pas ?

**M. Jean Ueberschlag.** Pourquoi le Gouvernement est-il muet ?

**M. Bernard Accoyer.** C'est une question importante !

**M. le président.** Si le Gouvernement veut prendre la parole, il le peut.

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Non, monsieur Accoyer, je vous l'assure, je n'entends pas faire la chasse aux régimes spéciaux. Je m'efforce simplement, comme nous devons le faire lorsque les régimes sont dérogatoires et bénéficient plus qu'ils ne profitent à la collectivité, de rétablir un peu d'équité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Marc Laffineur.** Vous n'êtes pas très sûr de vous !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 275.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** M. Prél a présenté un amendement, n° 30, ainsi rédigé :

« Compléter l'avant-dernier alinéa de l'article 12 par les mots : "et limités aux excédents éventuels du régime." »

La parole est à M. Jean-Luc Prél.

**M. Jean-Luc Prél.** Comme vient de le souligner Bernard Accoyer, la CRPCEN dont les membres sont peu nombreux, est bien gérée et plutôt bénéficiaire. Il n'en va pas de même pour la CNRACL, pour le régime des fonctionnaires, ou pour celui de la SNCF. Monsieur le secrétaire d'Etat, comptez-vous leur appliquer le régime général ?

**M. Claude Evin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'assurance maladie et les accidents du travail.** Ce n'est pas le sujet !

**M. Jean-Luc Prél.** L'équité, à laquelle vous vous référez si souvent, le voudrait.

Monsieur le rapporteur, vous prétendez vous opposer à nos amendements au motif que la commission a prévu un amendement à l'article 1<sup>er</sup>. Mais je vous rappelle que cet article ne vise qu'un rapport ; il n'est absolument pas contraignant et n'a donc, si j'ose dire, aucun intérêt.

**Mme Christine Boutin.** Bien sûr !

**M. Jean-Luc Prél.** Si vous voulez vraiment défendre la CRPCEN, c'est à l'article 12 qu'il faut préciser que vous souhaitez sa pérennité. Se reporter à l'article 1<sup>er</sup> n'a aucun sens.

**M. Bernard Accoyer.** Tout à fait !

**M. Jean-Luc Prével.** L'article 12 modifie l'article L. 134-5-1 du code de la sécurité sociale sans concertation préalable. Mais c'est une habitude chez vous, on a pu le constater à propos de la CSSS, des institutions de prévoyance, de la pharmacie. Alors que le Gouvernement n'a que le mot de « dialogue » à la bouche, je veux dire ici qu'il s'agit de faux dialogue. Il n'y a aucun dialogue, aucune concertation : les mesures sont imposées. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Olivier de Chazeaux.** C'est la concertation Canada Dry !

**M. Jean-Louis Idiart.** Vous êtes la minorité !

**M. Jean-Luc Prével.** Les mécanismes appliqués avant correspondaient à une juste application de la loi de 1974, instituant une compensation généralisée, et non à une « dérogation ». Les nouveaux mécanismes correspondraient de fait à une intégration financière au régime général de la branche maladie-maternité du régime spécial car la compensation sera calculée en plaçant ce régime dans « des conditions de fonctionnement analogues à celles du régime général ». La charge du régime général sera donc ainsi augmentée d'environ 210 millions de francs alors qu'elle est de quelque 100 millions de francs actuellement.

Or, contrairement à l'exposé des motifs de l'article 12, le régime ne peut supporter cette charge sans ressources nouvelles. En effet, en l'état actuel, la branche maladie du régime a accusé un déficit de 76,2 millions de francs en 1997. Dès lors, cet amendement a pour but de limiter le solde de compensation aux excédents éventuels du régime. Soyez raisonnable, monsieur le secrétaire d'Etat, acceptez cette disposition, et ainsi vous ne mettez pas la CRPCEN en grave difficulté.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alfred Recours, rapporteur.** L'article 1<sup>er</sup>, qui porte sur des choix et des orientations politiques, est très important. Du reste, l'opposition en était si convaincue qu'elle a déposé plus d'une centaine d'amendements sur cet article ! C'est bien que les objectifs lui ont paru intéressants. Or, aujourd'hui, elle affirme qu'ils n'ont aucun intérêt. Elle adopte des positions différentes, selon les jours.

**Mme Christine Boutin.** On a tout de même le droit d'amender !

**M. Jean-Luc Prével.** On amende sans illusion !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Avec philosophie, calme et sérénité, j'indique à l'Assemblée que la commission est opposée à l'amendement n° 30.

**M. Thierry Mariani.** Vous n'avez pas répondu à la question qui vous était posée !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Le Gouvernement est opposé à cet amendement.

**M. le président.** La parole est à Mme Christine Boutin.

**Mme Christine Boutin.** Il est évident que le refus des précédents amendements, qui visaient à rétablir une certaine concertation dans la décision prise unilatéralement par le Gouvernement de ponctionner la CRPCEN et la caisse de la Banque de France, va mettre ces régimes dans

une situation difficile. Je ne peux donc que soutenir l'amendement de repli que, par souci de réalisme, Jean-Luc Prével a déposé. En effet, puisqu'il n'y a pas eu de concertation, l'évaluation des excédents ne repose pas sur des chiffres précis et risque de mettre ces caisses en très grande difficulté. Si le Gouvernement n'a pas l'intention de faire passer ces caisses particulières dans le régime général, il doit soutenir cet amendement de repli de M. Prével. Je souhaite que la sagesse l'emporte.

Monsieur le rapporteur, je vous ferai observer que, même s'il est vrai que le rapport annexé ne comporte pas d'obligations comme les textes législatifs, les députés – de la majorité ou de l'opposition et du reste les deux l'ont bien fait – restent libres de déposer des amendements. En revanche, le Gouvernement et la commission ne peuvent pas prendre des mesures législatives qui vont dans un sens et amender de façon contraire le rapport. Sinon, nous pourrions en déduire que vos intentions sont pour le moins troubles et que le dialogue que vous instaurez est purement virtuel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Mariani.

**M. Thierry Mariani.** J'approuve, bien sûr, les propos de Mme Boutin.

**M. Jean-Louis Idiart.** Monsieur le président, il ne peut pas y avoir plus d'un orateur pour un amendement.

**M. le président.** Monsieur le député, le règlement de l'Assemblée ne s'improvise pas au fur et à mesure du déroulement de la séance ! Il existe et je l'applique.

**M. Claude Evin, rapporteur.** Quel article ?

**M. Thierry Mariani.** Monsieur le secrétaire d'Etat, en refusant de prendre en compte cet amendement de repli, vous prouvez que vous avez sciemment programmé le sabotage et la destruction de cette caisse de retraite. Le fait que vous ne vouliez pas vous engager à ne jamais lui prendre plus que son excédent équivaut à reconnaître que vous risquez, dans les années à venir, de prélever davantage, donc d'accroître son déficit, alors que cette caisse a jusqu'à présent été bien gérée.

Dites-nous franchement que cette caisse de retraite vous gêne et que vous avez décidé de la liquider.

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Pas du tout !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Je le dis franchement : cette caisse de retraite ne me gêne pas !

**M. Thierry Mariani.** Alors, acceptez cet amendement !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Non, car il n'est pas légitime.

Cet article ne doit pas avoir pour seul objet de limiter les charges aux excédents. Il s'agit d'une question de solidarité plus générale. Il n'empêche que je n'ai aucune intention homicide à l'encontre de cette caisse. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 30. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je suis saisi de sept amendements, n°s 127 corrigé, 5, 266, 257, 280, 371 et 2, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 127 corrigé présenté par M. Baguet est ainsi rédigé :

« Avant le dernier alinéa de l'article 12, insérer les deux alinéas suivants :

« En aucun cas, la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) ne pourra être mise en déficit du fait des mécanismes de compensation de l'article L. 134-5-1.

« En conséquence, les soldes de compensation résultant de ces mécanismes pour la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) ne pourront excéder chaque année les excédents du régime pour l'exercice en cours. »

La parole est à M. Pierre-Christophe Baguet.

**M. Pierre-Christophe Baguet.** Les propos que je viens d'entendre me confortent dans ma volonté de défendre mon amendement.

En effet, j'ai l'impression que l'on tient un double langage. D'un côté, Mme Aubry nous explique qu'il faut défendre les régimes spécifiques dont certains ont été construits de haute lutte par leurs adhérents et sont conformes à la culture et à l'histoire de certaines activités professionnelles. Le rapporteur a même précisé ce matin qu'il défendrait, au nom de la commission, un amendement à l'article 1<sup>er</sup> pour assurer la pérennité de la CRPCEN.

Je pourrais aller plus loin en m'appuyant sur un document émanant de la chambre professionnelle des clercs de notaire où l'on peut lire : « Vos représentants ont créé la CRPCEN il y a soixante ans. C'est à l'issue d'un combat long et difficile de plus de dix ans où il fallut convaincre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux et se battre contre les responsables patronaux du notariat que les dirigeants de la fédération générale des clercs et employés de notaire obtinrent la création de la CRPCEN, votre régime spécial de protection sociale, santé et retraite. Depuis lors, la fédération a toujours défendu, consolidé et valorisé votre caisse. »

Et encore : « Vos représentants de la fédération se battent pour le maintien du régime spécial de la CRPCEN et de ses structures. »

Et enfin : « Soyez attentifs et vigilants ; ne vous laissez pas abuser. Les autres organisations syndicales ou associations de retraite voudraient rejoindre le régime général de sécurité sociale. »

Ce document est signé par les représentants de la CGT-FO qui siègent au sein du conseil d'administration de la CRPCEN. Ils sont pourtant dans votre propre camp politique, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le rapporteur.

**M. Charles de Courson.** Vous vous adressez à des anti-sociaux !

**M. Jean-Louis Idiart.** Cela n'a rien à voir.

**M. Pierre-Christophe Baguet.** Après autant de garanties données à la fois par Mme le ministre et par M. le rapporteur, après autant d'inquiétudes exprimées par les représentants syndicaux, il faut passer aux actes et adopter l'amendement de repli que je vous présente afin d'éviter que cette caisse soit mise en difficulté, ce qui pourrait alors justifier son intégration dans le régime général. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. le président.** L'amendement n° 5, présenté par M. Pierre Micaux, est ainsi rédigé :

« Avant le dernier alinéa du texte proposé pour l'article L. 134-5-1 du code de la santé, insérer l'alinéa suivant :

« En aucun cas, la CRPCEN ne pourra être mise en déficit du fait des mécanismes de compensation résultant de l'article L. 134-5-1. En conséquence, les soldes de compensation résultant de ces mécanismes pour la CRPCEN ne pourront excéder chaque année les excédents du régime pour l'exercice en cause. »

La parole est à M. Marc Laffineur pour défendre cet amendement.

**M. Marc Laffineur.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez beau affirmer que vous voulez tout faire pour garder cette caisse, nous avons tout de même bien l'impression que vous êtes en train de lui « serrer le kiki » petit à petit jusqu'à ce qu'elle n'ait plus un centime en réserve. Ensuite, il vous sera facile de prononcer son acte de décès.

Cet amendement vous donne la possibilité de ne pas arriver à cette extrémité dont je suis certain que, comme vous l'avez affirmé, vous ne voulez pas. Je suis donc persuadé que, pour le prouver, vous l'accepterez.

**M. le président.** L'amendement n° 266 présenté par M. Goasguen est ainsi rédigé :

« Avant le dernier alinéa de l'article 12, insérer les deux alinéas suivants :

« En aucun cas la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) ne pourra être mise en déficit du fait des mécanismes de compensation résultant du présent article.

« En conséquence, les soldes de compensation résultant de ces mécanismes pour la CRPCEN ne pourront excéder chaque année les excédents du régime pour l'exercice en cause ». »

La parole est à M. Charles de Courson, pour défendre cet amendement.

**M. Charles de Courson.** Monsieur le secrétaire d'Etat avouez ! (*Rires.*) Avouez que votre intention est soit d'augmenter les cotisations des clercs de notaire et des notaires, puisqu'il existe deux types de cotisations pour le régime maladie de cette caisse, soit de pomper – au sens étymologique du terme – les excédents de la section vieillesse du régime pour alimenter sa branche maladie. Si tel était le cas, je vous avertis : faites bien attention à la loi organique qui édicte la séparation des branches. Si vous jouez à ce jeu, monsieur le secrétaire d'Etat, nous ferions annuler cette disposition par le Conseil constitutionnel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Vous m'effrayez ! (*Sourires.*)

**M. Charles de Courson.** Mais oui, il existe un Conseil constitutionnel, monsieur le secrétaire d'Etat.

Répondez aux questions de l'opposition. Pourquoi refusez-vous de nous dire comment vous allez équilibrer la branche maladie des clercs de notaire puisque vous maintenez l'existence du régime ? Personnellement je ne connais que deux façons.

Soit on diminue les prestations, mais vous le ne le ferez pas, du moins je l'espère !

**M. Olivier de Chazeaux.** Ce n'est pas sûr !

**M. Charles de Courson.** C'est vrai, car, avec vous, on ne sait jamais ! Nous en avons vu d'autres.

Soit on augmente les recettes pour lesquelles la fixation du taux est de compétence réglementaire.

Avouez donc vos forfaits, monsieur le secrétaire d'Etat, et dites aux clercs de notaire que vous allez augmenter le taux de leurs cotisations.

L'amendement que propose M. Goasguen, et que je défends, ne fait que vous rappeler votre devoir de ministre : équilibrer régime par régime, branche par branche.

Monsieur le secrétaire d'Etat, répondez sérieusement aux questions de l'opposition. Vous ne pouvez pas vous contenter de répondre que l'on verra demain.

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Je n'ai jamais dit ça.

**M. Charles de Courson.** Je sais que beaucoup de gens de gauche ont malheureusement tendance à dire que l'on verra demain. Non, votre responsabilité est d'équilibrer les régimes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** L'amendement n° 257, présenté par MM. Accoyer, Godfrain, Bourg-Broc, Cazenave, Dubernard, Lemoine, Mariani, Poignant, Pélissard, Cabal, Meyer, Jacob, Masdeu-Arus, Quentin, Muselier, Bouvard, Carrez et Julia, est ainsi libellé :

« Compléter l'article 12 par le paragraphe suivant :

« Il est inséré dans le code de la sécurité sociale, un article L. 134-5-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 134-5-2. – En aucun cas la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaire (CRPCEN) ne pourra être mise en déficit du fait des mécanismes de compensation résultant de l'article L. 134-5-1.

« En conséquence, les soldes de compensation résultant de ces mécanismes pour la CRPCEN ne pourront excéder chaque année les excédents du régime pour l'exercice en cause. » »

La parole est à M. Bernard Accoyer.

**M. Bernard Accoyer.** Cet amendement de repli nous paraît salvateur pour ce régime spécial, objet de toutes les attaques du Gouvernement parce qu'il ne lui convient pas. Il appartient au secteur concurrentiel et il a besoin, pour survivre et assurer sa pérennité, de lutter quotidiennement pour développer les activités et maintenir les emplois. Or nous avons bien compris que ces gens-là n'intéressaient pas le Gouvernement. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Au-delà de l'objet de cet amendement de repli qui tend à limiter l'augmentation de la charge du régime spécial à environ 210 millions de francs par an, je veux appeler l'attention sur certaines injustices car ce régime spécial est comparable à d'autres.

Il nous rappelle d'abord la situation des retraités du commerce et de l'artisanat pour lesquels nous avons obtenu ce matin des avancées, grâce à la défaillance d'une partie de la gauche qui ne s'est pas ralliée au x propositions du Gouvernement.

Il fait aussi penser aux retraites agricoles qui sont à un niveau scandaleusement bas. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Alfred Recours, rapporteur.** C'est nous qui les augmentons !

**M. Guy-Michel Chauveau.** Il fait les opérations à l'envers !

**M. Bernard Accoyer.** Il nous ramène enfin au cas d'autres régimes spéciaux pour des catégories socioprofessionnelles dont la compensation est particulièrement élevée au regard de la participation contributive des membres.

En donnant un avis favorable à cet amendement, vous montreriez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement a bien un souci d'équité ; vous donneriez un signal fort au pays qui sent que sa protection sociale est à plusieurs vitesses. Consentez donc un petit effort et donnez un avis favorable à cet amendement de repli qui va un peu dans le sens de ce que souhaite le Gouvernement et vous aurez avancé sur le bon chemin.

**M. le président.** L'amendement n° 280, présenté par M. Mariani, est ainsi rédigé :

« I. – Compléter l'article 12 par l'alinéa suivant :

« Art. L. 134-5-2. – En aucun cas la CRPCEN ne pourra être mise en déficit du fait des mécanismes de compensation résultant de l'article L. 134-5-1. En conséquence, les soldes de compensation résultant de ces mécanismes pour la CRPCEN ne pourront dépasser chaque année les excédents du régime pour l'exercice en cause. »

« II. – Compléter cet article par le paragraphe suivant :

« La perte de recette éventuelle est compensée à due concurrence par une cotisation additionnelle aux droits sur les tabacs au profit des organismes de sécurité sociale. » »

La parole est à M. Thierry Mariani.

**M. Thierry Mariani.** Reprenant les propos tenus précédemment, je dirais que, jusqu'à présent, le Gouvernement pouvait bénéficier de la présomption d'innocence : il assassinerait un régime sans le vouloir vraiment. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) S'il refusait cet amendement de repli, ce ne serait plus possible. Cela signifierait même clairement qu'il a décidé de liquider le régime des clercs de notaires. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela vous gêne !

Ayez au moins l'honnêteté de dire que ce régime ne vous convenait finalement pas, vous avez décidé, aujourd'hui 29 octobre, de le saboter en faisant en sorte qu'il n'ait plus les moyens de fonctionner.

**M. Arthur Dehaine.** Les choses seront claires.

**M. Thierry Mariani.** Au-delà des beaux discours, au-delà des prétendues discussions, apparaît, une fois de plus, le dogmatisme de ce gouvernement. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les familles ? On a vu le sort que vous leur réservez dans le budget.

Les retraités ? On a vu le sort que vous leur réservez.

Les industries qui étaient jusqu'à présent le fleuron de notre économie comme l'industrie pharmaceutique viennent de comprendre ce qui les attend avec les articles 6 et 7 de ce projet de loi.

Les petits épargnants ? Ils viennent de comprendre aussi !

Il est vrai qu'en l'occurrence 85 000 familles seulement sont concernées. Peut-être cela ne vous intéresse-t-il pas. Vous préférez sans doute 140 000 sans-papiers ! (*Vives*

*protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Vous préférez ces derniers aux 85 000 familles concernés, dont vous vous moquez. Décidément, vous êtes un gouvernement qui a décidé de mener une politique sectaire et l'on voit désormais les minorités qui vous intéressent (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) ...

**M. Joseph Parrenin.** Facho !

**M. Thierry Mariani.** ... et celles que vous avez décidé de matraquer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** L'amendement n° 371 de M. Le Chevallier n'est pas soutenu.

L'amendement n° 2, présenté par M. Deprez, est ainsi rédigé :

« Avant le dernier alinéa du texte proposé pour l'article L. 134-5-1 du code de la sécurité sociale, insérer l'alinéa suivant :

“Les soldes éventuellement mis à la charge du régime des clercs et employés de notaire en application des dispositions précédentes ne peuvent être supérieures aux montants des excédents du régime pour les exercices en cause.” »

La parole est à Mme Christine Boutin pour défendre cet amendement.

**Mme Christine Boutin.** Il est bien évident que cette caisse fait l'objet de toutes les attaques du Gouvernement. Mais pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, faites-vous preuve de tant d'acharnement contre les notaires, leurs clercs et leurs employés ?

Intervenant après M. Mariani pour défendre l'amendement de M. Deprez, je me demande si cela ne tient pas tout simplement au fait qu'ils s'occupent plus particulièrement de la gestion de la vie privée de nos concitoyens, notamment du droit de la famille ? (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Il fallait y penser !

**Mme Christine Boutin.** En persistant dans cette voie, vous montrez à visage découvert que votre action est guidée par l'idéologie et le dogmatisme ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Ecoutez : 116 millions en 1993, 147 millions en 1994, 203 millions en 1995, 228 millions en 1996, 250 millions en 1997 et 300 millions prévus en 1998, telles sont les sommes que le régime général a versé en solde à la caisse de retraites des clercs de notaire au cours des dernières années.

**M. Michel Hunault.** C'est faux !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Cela représente un total d'environ 1,3 milliard de francs qui a largement contribué à créer les excédents dont nous avons parlé.

**M. Guy-Michel Chauveau.** Ces chiffres valent tous les discours !

**M. Michel Hunault.** C'est faux !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Ils figurent en annexe n° 1 dans mon rapport auquel je vous renvoie.

**Mme Christine Boutin.** Mais c'est leur argent !

**M. le président.** Laissez parler le rapporteur !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Non, c'est l'argent du régime général !

**M. Gérard Terrier.** Ils ne comprennent rien !

**M. Joseph Parrenin.** Ce sont des veaux !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** De la même manière nous sommes les défenseurs des retraités (« Non ! Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), les défenseurs des familles (« Non ! Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), les défenseurs des agriculteurs, des commerçants, des artisans et de l'ensemble des salariés. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Arthur Dehaine.** Sans blague !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Par vos prises de position, vous portez un tort immense à des catégories que vous mettez en avant ici, à l'Assemblée ...

**M. Michel Hunault.** Mais non !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** ... depuis plusieurs jours, en voulant les opposer, parce qu'elles sont petites, à la masse des Français. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Michel Hunault.** Pas du tout !

**M. Thierry Mariani.** Vous préférez les sans-papiers !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Cela étant, cet article n'a pour seul objet que celui de ramener cette caisse au droit commun de la compensation pour les régimes spéciaux.

**M. Thierry Mariani.** Non, il s'agit de la liquider !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Les chiffres que je viens de vous donner figurent dans mon rapport. Je pensais donc que chacun les avait lus. En tout cas, il faut en faire bon usage.

La commission est bien entendu opposée à l'ensemble de ces amendements, au nom de la vérité et de la solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur ces amendements ?

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Le Gouvernement s'oppose à ces amendements. Cela est clair, mais je veux répondre à quelques unes des questions qui m'ont été posées.

Pourquoi « serrerais-je le kiki » des clercs et des employés de notaire comme l'un d'entre vous l'a dit si élégamment ?

**M. Thierry Mariani.** C'est malheureusement vrai !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Je n'ai aucun acharnement en la matière, sinon celui d'avoir compris que la solidarité passait par là. Je n'ai pas l'intention de revenir sur le cas de toutes les autres caisses telles celles de la SNCF, des marins, des mineurs qui n'ont pas le même régime. Je souligne cependant qu'elles ne bénéficient de

régimes dérogatoires que parce qu'elles sont lourdement déficitaires et vont mal. A l'inverse, la caisse des clercs et employés de notaires est singulièrement avantageuse.

**M. Michel Hunault.** Il ne faut donc pas bien gérer !

**M. Olivier de Chazeaux.** Vous gérez bien, vous êtes sanctionné !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Le fait qu'elle soit bien gérée n'a rien à voir. Il s'agit, au contraire, d'une excellente chose. Cela étant, il n'est question ni d'augmenter les cotisations, ni d'éliminer cette caisse, mais de faire disparaître un peu plus les inégalités.

**M. Charles de Courson.** Mais non !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** C'est tout !

**M. Olivier de Chazeaux.** Non, vous voulez faire disparaître les bons gestionnaires. Voilà votre vrai visage !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Si mon vrai visage est celui de la lutte contre les inégalités, monsieur, il n'est pas désagréable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Hunault.** Vous êtes pour les déficits !

**M. Joseph Parrenin.** Chaque fois que l'on défend la justice, cela leur fait mal !

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Quand M. le rapporteur cite des chiffres, il oublie de préciser qu'ils représentent la somme des compensations de la branche maladie et de la branche vieillesse. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Je l'ai dit ce matin !

**M. Charles de Courson.** Monsieur le rapporteur, vous entretenez donc la confusion.

Le montant de la compensation bilatérale maladie n'a pas représenté les 203 millions que vous avez cités pour 1995, mais 89,8 millions. Cela ressort de votre rapport. Pour 1997, il s'agit de 115 millions et non de 250 millions.

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Depuis ce matin, je ne cesse de répéter qu'il y a deux branches !

**M. Olivier de Chazeaux.** Vous voulez nous tromper avec vos chiffres !

**M. Charles de Courson.** Par ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez annoncé votre volonté de réduire les inégalités. Or cela est faux, et vous n'avez pas répondu à la question de l'opposition vous demandant si vous réduirez les prestations d'assurance maladie dont bénéficient les clercs de notaire. En effet ils ont un régime plus favorable que le régime général, et la compensation est calculée sur des prestations de référence et non sur les prestations dont ils bénéficient ! Savez-vous, par exemple, qu'ils ont un ticket modérateur moins élevé que celui du régime général ? Mais ils se le paient !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** On leur paie !

**M. Joseph Parrenin.** C'est le régime général qui paie !

**M. Charles de Courson.** Ils se le paient !

En fait, monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne réduisez pas les inégalités. Bien que le rapport de M. Recours soit explicite sur ce sujet – puisqu'il indique qu'au

31 décembre 1997, les réserves de cette caisse seront de 148 millions pour la branche maladie vous ne voulez pas reconnaître qu'en aggravant de 210 millions les charges de cette branche, vous mettez cette caisse en déficit ! Et quand notre rapporteur indique qu'en ce cas on puisera dans les réserves de la branche vieillesse, nous le critiquons violemment !

Monsieur le secrétaire d'Etat, cela serait même contraire à la loi organique et si vous agissiez ainsi, nous déposerions un recours devant le Conseil constitutionnel.

Répondez-nous, monsieur le secrétaire d'Etat, et ne suivez pas la démarche exposée dans le rapport où les deux branches sont mélangées. Cela est faux, monsieur le rapporteur !

**Mme Christine Boutin.** Il y a l'autonomie des caisses !

**M. Charles de Courson.** Avez-vous déjà consulté les comptes de la CRPCEN ? Ils comportent deux sections : maladie et vieillesse.

**Mme Odette Grzegorzulka.** On ne cesse de le répéter depuis ce matin !

**M. Charles de Courson.** Vous ne pouvez pas estimer que les deux masses sont confondues et que l'on peut indifféremment puiser dans l'une ou dans l'autre. C'est comme si vous disiez, mes chers collègues, qu'il est possible de prendre sur la branche vieillesse pour alimenter la branche maladie.

Lorsque nous avons réformé la Constitution puis la loi organique, nous avons tous été d'accord pour assurer l'étalement des branches, y compris celle de la maladie, d'où d'ailleurs le débat sur l'article 9. Ne vous mettez donc pas en contradiction avec les principes de base de la spécialité de chacune des branches et de la nécessité d'avoir des comptes clairs. Si vous agissiez ainsi, vous commettriez la même erreur que toute une série de gouvernements – de droite et de gauche, je vous le concède – pendant les quarante dernières années, celle de mélanger les branches et vous retomberiez dans l'ornière.

**M. Nicolas Forissier.** Très bien.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Accoyer.

**M. Bernard Accoyer.** Nous voyons bien quelle est la technique du Gouvernement et – je le regrette – de la commission qui pourtant a fait un long et un gros travail : il s'agit de jeter un rideau de fumée et d'entretenir la confusion.

C'est en 1994 qu'a été votée la réforme qui a séparé la trésorerie des branches et qui a mis un terme à une opacité et à une confusion coupables. Les vieux démons, monsieur le rapporteur, sont toujours récurrents !

Cette confusion, nous en avons vu un autre exemple ce matin quand Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité a négligé, a oublié de nous rappeler que le prélèvement exceptionnel qui avait été décidé dans le plan de redressement de la sécurité sociale en 1996 ne s'appliquait que sur deux ans alors que c'était clair. Elle a simplement annoncé que ce prélèvement était porté de 6 à 8 %.

Voilà la confusion ! Voilà la méthode insupportable de ce gouvernement.

Nous voyons, parce que nous avons décidé d'examiner attentivement ce texte, les masques qui tombent petit à petit et toutes les fallacieuses manœuvres qui apparaissent.

En réalité, les régimes spéciaux illustrent bien votre attitude : il y a les bons et les mauvais. Dès qu'un mauvais régime spécial enregistre un excédent, comme votre

politique est une politique comptable et que vous cherchez de l'argent à la petite semaine pour boucher les trous,...

**M. Bernard Seux.** Que vous avez creusés !

**M. Bernard Accoyer.** ... vous jetez votre dévolu sur cet excédent.

Voilà comment vous voulez mettre à mort cette caisse de retraite des clercs de notaires et des employés d'études notariales. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Augustin Bonrepaux.** Et vous, que n'avez-vous fait ? Ne nous donnez pas de leçons !

**M. Bernard Accoyer.** Cette attitude est inacceptable.

Par conséquent, il est nécessaire d'adopter notre amendement qui protégera ce petit régime spécial qui a, pour seul défaut, pour seule faiblesse à vos yeux, de ne pas appartenir à ceux qui pensent comme vous. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Non !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Qu'en savez-vous ?

**M. Thierry Mariani.** Monsieur le président, je demande la parole.

**M. le président.** Non, il y a eu une réponse à la commission et une réponse au Gouvernement.

**M. Thierry Mariani.** Oui, mais il y a six amendements !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 127.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 5.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 266.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 257.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 280.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 2.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** MM. Hunault, Poignant et Cova ont présenté un amendement, n° 124, ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'article 12, après les mots : "Des décrets fixent", insérer les mots : "après concertation avec les représentants des caisses et les partenaires sociaux." »

La parole est à M. Michel Hunault.

**M. Michel Hunault.** Il s'agit d'un amendement rédactionnel, mais avant de le défendre, je tiens à exprimer mon étonnement.

**M. Bernard Seux.** Encore ?

**M. Michel Hunault.** Avant d'examiner les amendements, nous avons été plusieurs ce matin à nous exprimer sur l'article 12 et je m'étonne que le Gouvernement ne nous ait pas répondu sur le fond.

J'ai compris que nous n'aurons pas gain de cause sur nos amendements.

**Mme Odette Grzegorzulka.** C'est vrai !

**M. Michel Hunault.** Néanmoins, vous savez combien cette réforme suscite dans le monde notarial une vive émotion puisqu'on ne peut pas dire qu'il y ait eu beaucoup de concertation.

Je propose d'ajouter dans le texte de l'article 12, après les mots : « Des décrets fixent », les mots : « après concertation avec les représentants des caisses et les partenaires sociaux ». C'est, me semble-t-il, le moins qu'on puisse faire.

**Mme Christine Boutin.** Absolument.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Je rappelle qu'un décret est un acte unilatéral. Il ne me semble pas pertinent de mentionner cette indication.

Néanmoins, un gouvernement moderne, social, juste, dynamique, modernisateur de notre société. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) ...

**Mme Christine Boutin.** Equitable ?

**M. Alfred Recours, rapporteur.** ... ne peut pas ne pas avoir de concertation avec la caisse concernée pour définir les modalités de mise en œuvre de l'article qui sera voté par le Parlement, je n'en doute pas.

Je suis donc opposé à cet amendement qui porte injonction alors qu'il me semble aller de soi, après le vote du Parlement, que des discussions soient engagées sur la mise en œuvre des dispositions législatives. C'est le respect aussi des droits du Parlement.

**M. Jacques Limouzy.** Il parle au nom du Gouvernement maintenant !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Je ne doute pas que la concertation aura lieu.

**M. Michel Hunault.** Mettez-le dans le texte !

**M. Bernard Accoyer.** Vous n'avez rien à redouter de l'écrire !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Que la concertation soit inscrite dans tous les textes me paraît redondant. Il est évident qu'elle aura lieu.

Ne nous faites pas de procès d'intention. Nous avons dû aller vite – et ce n'était pas vraiment notre faute, mesdames, messieurs de l'opposition, reconnaissez-le – car nous avons été autant surpris que vous par la précipitation des événements... Je vous assure que la concertation aura lieu.

Le rejet de cet amendement s'impose.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 124.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 12.

*(L'article 12 est adopté.)*

### Après l'article 12

**M. le président.** M. Bonrepaux, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, a présenté un amendement, n° 14, ainsi rédigé :

« Après l'article 12, insérer l'article suivant :

« I. – A la fin du troisième alinéa de l'article L. 134-1 du code de la sécurité sociale, le taux : "25 %", est remplacé par le taux : "20 %".

« II. – Les pertes de recettes pour les régimes spéciaux concernés sont compensées à due concurrence par une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575A du code général des impôts. »

Sur cet amendement, M. Bonrepaux a présenté un sous-amendement, n° 397, ainsi rédigé :

« Compléter le I de l'amendement n° 14 par l'alinéa suivant :

« Les dispositions du présent paragraphe entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999. »

En application de l'article 95, alinéa 2, du règlement, nous entendons d'abord les orateurs inscrits.

La parole est à M. Bernard Birsinger.

**M. Bernard Birsinger.** L'amendement n° 14 porte sur une question importante pour les collectivités locales.

Récemment, l'Association des maires de France demandait que la surcompensation ne soit pas augmentée pour 1998. Elle a été entendue.

C'est pourquoi le groupe communiste considère que l'amendement de la commission des finances, qui prévoit la baisse du niveau de la surcompensation de 25 % à 20 %, va dans le bon sens. Nous le soutenons.

La surcompensation imposée à la CNRACL a abouti à la placer dans une situation financière plus que préoccupante qui mettrait en cause son avenir si rien n'était fait. Elle s'est traduite par l'augmentation du taux de la cotisation employeur, ponction inacceptable sur les budgets des collectivités locales.

Nous avons, avec beaucoup d'élus de toutes les sensibilités, demandé la remise en cause de la surcompensation.

Nous souhaitons cependant que ce premier pas soit suivi d'autres, car les augmentations du taux de la cotisation employeurs décidées dans le passé...

**M. Joseph Parrenin.** Par la droite !

**M. Charles de Courson.** Et la gauche !

**M. Bernard Birsinger.** ... pour compenser les prélèvements opérés au titre de la surcompensation, privent injustement les communes de ressources qui pourraient être utilisées pour répondre à des besoins utiles à la collectivité, par exemple, pour financer des emplois-jeunes.

**M. Bernard Birsinger.** Ainsi, la ville de Bobigny, dont je suis le maire, aurait à subir un manque à gagner de 3 millions. Chacun peut mesurer ce qu'il est possible de faire, notamment en matière d'emplois-jeunes, avec cette somme.

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Le véritable objet de l'amendement de notre collègue Augustin Bonrepaux – ne nous cachons pas derrière notre petit doigt – est une critique implicite de l'article 18 qui propose une ouverture de découvert de trésorerie de la CNRACL à hauteur de 2,5 milliards.

Mes chers collègues, je vous le dis avec l'ensemble de l'opposition : derrière cet amendement, appuyé par la majorité de la commission des finances, c'est le problème fondamental de l'avenir des régimes spéciaux de salariés qui est posé. D'ailleurs, le secrétaire d'Etat va immédiatement s'y opposer. Pourquoi ? Parce que, pour soulager le régime de la CNRACL, cet amendement va mettre en déficit les autres régimes. Donc, il ne résout absolument rien puisque la compensation est un jeu à somme nulle.

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** A voir !

**M. Charles de Courson.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je connais ce problème depuis beaucoup plus longtemps que vous (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) et je sais où est la démagogie.

L'un de vos supporters disait en aparté : « C'est vous, l'opposition, qui avez élevé le taux de compensation ». Il n'est, semble-t-il, pas tout à fait au courant parce que s'il l'était il saurait que cela a été initié par vos amis...

**M. Augustin Bonrepaux,** rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Et que vous l'avez augmenté !

**M. Charles de Courson.** ...et développé par nous. Augustin Bonrepaux qui est plutôt honnête le sait parfaitement.

**M. Augustin Bonrepaux,** rapporteur pour avis. Trop honnête !

**M. Charles de Courson.** On n'est jamais trop honnête, mon cher collègue !

Cet amendement est démagogique. C'est l'amendement du sapeur Camember qui faisait des trous pour en boucher d'autres !

Plutôt que de jouer sur le taux, c'est l'indispensable réforme des régimes spéciaux qu'il faut engager. Le Gouvernement n'a pas une attitude responsable, car est-il acceptable qu'on finance la CNRACL en s'endettant de 2,5 milliards l'année prochaine ?

Soit on réforme les prestations, soit on augmente les cotisations. Si on augmente les cotisations, augmente-t-on les cotisations patronales ou salariées ? Si on augmente les cotisations patronales, de combien augmente-t-on les impôts locaux ? Vous connaissez tous les chiffres, mes chers collègues ! Si on ne réforme pas le régime, de combien faut-il augmenter les cotisations patronales ? Voilà le problème qui se pose.

L'amendement Bonrepaux n'a qu'un seul mérite, celui de poser le problème et de dénoncer l'attitude irresponsable du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° 14, de la commission des finances, et le sous-amendement n° 397 dont il est l'auteur.

**M. Augustin Bonrepaux,** rapporteur pour avis. Je vais d'abord commencer, comme le souhaite M. de Courson, par dénoncer l'irresponsabilité du gouvernement précédent...

**Mme Odette Grzegorzulka.** Très bien !

**M. Augustin Bonrepaux,** rapporteur pour avis. ... qui a augmenté la CNRACL en 1993, puis la surcompensation à 38 %, et qui, l'année suivante, a augmenté les cotisations patronales.

Si c'est dans cette voie, mon cher collègue, que vous voulez nous engager, vous comprendrez que nous n'y sommes pas très favorables.

Le solde de la CNRACL se dégrade spontanément de plus de 1 milliard de francs par an. Face à cette situation, l'année dernière, le précédent gouvernement a confisqué les réserves constituées au titre de l'allocation temporaire d'invalidité des agents des collectivités locales. Ce n'était guère plus glorieux ! Cette année, nous proposons d'autoriser la CNRACL à faire un emprunt. Mon amendement a pour objet de poser le problème et mon sous-amendement propose que cette disposition ne s'appliquera qu'en 1999.

En effet, monsieur le secrétaire d'Etat, la situation de la CNRACL ne peut pas durer.

Quand on examine les comptes, on constate que, en 1998, les versements de compensation à la charge de la caisse attendront presque 20 milliards pour 42 milliards de prestations versées. Le poids exceptionnel de ces compensations et de cette surcompensation est sans équivalent dans les régimes de sécurité sociale. Il est lié à l'existence de la surcompensation qui – je veux bien le reconnaître – a été instituée en 1991, ...

**M. Charles de Courson.** Vous l'avez votée !

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis.** ... mais qui a été considérablement aggravée en 1993. Ce qui était supportable en 1991 ne l'est plus aujourd'hui. Il n'est pas acceptable qu'une part toujours croissante des ressources de la CNRACL soit ponctionnée au titre de la surcompensation, d'autant qu'il s'agit de financer des régimes structurellement déficitaires et qui relèvent davantage de la solidarité nationale. L'an dernier, le Parlement a décidé que les transferts de surcompensation ne devraient pas dépasser plus de 25 % des prestations. Nous proposons de ramener ce plafond à 20 %, ce qui permettrait d'économiser 1 milliard qu'il faudrait bien sûr trouver dans l'équilibre du projet. C'est pourquoi nous l'avons renvoyé à l'année prochaine.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à insister sur la situation particulière des collectivités locales, qui découle de la réforme de 1993. En effet, à ce titre, la progression de la dotation globale de fonctionnement a été réduite de deux tiers du produit intérieur brut à la moitié.

Ensuite, messieurs de l'opposition, vous avez institué une régularisation négative. C'est une nouveauté qui fait perdre cette année 750 millions aux collectivités locales.

**M. Charles de Courson.** Vous l'avez maintenue !

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis.** Nous n'avons pas fait de réforme de la DGF depuis ; nous n'avons pas eu le temps. Il en résulte que les collectivités locales vont avoir une progression de la DGF inférieure à l'inflation. Dans ces conditions, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous voulez que les collectivités locales soutiennent la politique du Gouvernement, il faudra leur donner les moyens de le faire en 1999.

**M. Charles de Courson.** Plus d'impôts !

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis.** Il faut soutenir la création d'emplois-jeunes.

Vous avez entendu, monsieur le secrétaire d'Etat – nous avons été surpris –, que l'opposition demande aussi que nous appliquions la réduction du temps de travail sur les emplois publics. Les collectivités devront y consacrer des moyens.

**M. Charles de Courson.** On n'a jamais demandé cela !

**M. Bernard Accoyer.** On a posé une question !

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis.** C'est pourquoi le problème de la CNRACL doit être réglé pour 1999. Nous le posons aujourd'hui pour qu'on ne le fasse pas, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, par la seule augmentation des cotisations patronales qui se traduit par des augmentations d'impôts.

Vous n'avez pas été brillants, messieurs de l'opposition, puisque, l'année dernière, les collectivités locales ont dû augmenter leurs impôts de 26 milliards ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission saisie au fond ?

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Le gouvernement de M. Balladur a augmenté les taux de compensation pour éviter une augmentation des subventions de l'Etat dans le cadre du système des compensations et surcompensations. L'amendement de M. Bonrepaux a d'abord l'avantage d'appeler l'attention rétrospective sur le hold-up effectué sur les agents des collectivités territoriales et les agents hospitaliers.

**M. Bernard Accoyer.** Après le Bonrepaux, c'est le bon recours. (*Sourires.*)

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Depuis fort longtemps, avant M. Balladur, d'autres gouvernements...

**M. Charles de Courson.** Les vôtres !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** ... ont inventé la surcompensation.

Dans ce domaine des hold-up, les responsabilités sont relativement bien partagées.

**M. Charles de Courson.** Hélas !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Au bout du compte, quand un gouvernement a en charge un dossier comme celui de la sécurité sociale, il faut bien que, d'une manière ou d'une autre, il l'équilibre, mais avec le plus de solidarité possible, comme nous l'avons expliqué jusqu'à présent.

En outre, l'amendement de M. Bonrepaux a l'avantage d'appeler cette fois-ci non pas votre attention, monsieur de Courson, mais celle du Gouvernement sur la nécessité de modifier les règles régissant les transferts de compensation afin de diminuer les charges pesant à ce titre sur la CNRACL. Bien entendu, l'adoption de l'amendement de M. Bonrepaux signifierait *ipso facto* une augmentation des subventions de l'Etat. Dans ces conditions, et malgré ses réserves sur les implications pour les finances de l'Etat, la commission a accepté cet amendement d'appel au Gouvernement en souhaitant qu'il lui donne l'occasion de s'expliquer sur ses intentions à l'égard de la CNRACL et des mécanismes de surcompensation.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, je suppose que votre avis vaut aussi pour le sous-amendement.

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Tout à fait, monsieur le président !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Cet appel délicat a été entendu. La réponse, monsieur Bonrepaux l'a pour une part suggérée : au vu de l'état de la trésorerie de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, les cotisations acquittées par les collectivités locales auraient pu être relevées, comme elles le furent

précédemment, on l'a rappelé. Le Premier ministre, soucieux de ne pas accroître leurs charges, s'y est refusé. Il a voulu que l'année 1998 soit mise à profit pour examiner l'ensemble des problèmes de la CNRACL, en concertation comme toujours...

**M. Charles de Courson.** Comme jamais !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** ... avec les élus locaux – concertation comme jamais, en effet, monsieur de Courson, tellement le sujet est important !

**M. Charles de Courson.** Comme pour les clercs de notaires !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Parmi ces problèmes se pose celui de la surcompensation, mais aussi celui de l'évolution défavorable du rapport démographique. De surcroît, les problèmes de la CNRACL s'inscrivent dans le cadre global des relations Etat-collectivités locales. On ne peut les envisager sans prendre en compte l'évolution de l'ensemble des dotations de l'Etat aux collectivités locales, qui, vous le savez, sont lourdes. L'amendement proposé par M. Bonrepaux me semble anticiper sur cette réflexion et sur ces résultats. Il aboutirait mécaniquement, sauf à mettre en difficulté les régimes bénéficiaires de la surcompensation, à accroître de 1,4 milliard les charges de l'Etat au titre des subventions d'équilibre. Il modifierait donc davantage l'équilibre du budget de l'Etat qu'il n'influencerait les finances de la sécurité sociale.

J'ai bien noté que, par votre sous-amendement, vous proposez de repousser à 1999 l'entrée en vigueur de cette proposition ; mais ce serait préjuger des résultats de la consultation à venir. Au demeurant, cette disposition ne peut s'inscrire dans la loi de financement pour 1998, car elle ne modifie pas l'équilibre général des régimes pour 1998. Aussi, monsieur Bonrepaux, je vous demande, pour que la réflexion que le Gouvernement souhaite engager sur la CNRACL puisse se développer, de retirer votre amendement.

**M. Bernard Accoyer.** Je le reprends !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis surpris que le Gouvernement ait encore à réfléchir sur cette affaire. Elle est vraiment bien connue et depuis très longtemps...

**Mme Muguette Jacquaint.** Et vous la connaissiez !

**M. Claude Evin, rapporteur.** Mais qu'avez-vous fait ?

**M. Jean-Pierre Delalande.** ... et de tous les services de votre ministère.

Comment se pose le problème ? La CNRACL est l'un des rares régimes qui ait encore un rapport démographique à peu près satisfaisant, même s'il se dégrade depuis plusieurs années. Le taux de compensation et de surcompensation a pour conséquence de mettre à mal son équilibre financier.

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Vous en savez quelque chose !

**M. Jean-Pierre Delalande.** Président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts de 1993 à 1997, j'ai vu en décembre la Caisse des dépôts, dans sa branche retraite qui gère la CNRACL, confrontée au choix, soit de payer les pensions, soit de régler l'Etat au titre de la surcompensation. Elle a évidemment fait le choix de payer les pensions, cela va de soi. Mais le mécanisme a

perduré. Venant à l'appui de mon collègue Courson et, en même temps, à l'appui de mon collègue Bonrepaux, je considère qu'il est impossible de continuer de la sorte. Car ce n'est pas sans conséquences, et pour commencer des conséquences sociales méconnues, mais d'une injustice criante. Ainsi la CNRACL se voit pénalisée alors qu'elle sert des prestations souvent de qualité inférieure aux caisses qu'elle compense et dont les prestations sont supérieures à celles servies aux agents des collectivités locales... Immoralité totale !

Ensuite, vous démobilisez totalement le conseil d'administration : pourquoi s'efforcerait-il de gérer convenablement, puisque mieux il gère plus on le ponctionne, plus on met à mal la caisse de retraite ?

**Mme Christine Boutin.** C'est cohérent !

**M. Jean-Pierre Delalande.** Cela dure depuis des années, monsieur le secrétaire d'Etat. Je parle sérieusement, sans polémique : nous nous connaissons depuis suffisamment longtemps. Dès le début de la mise en œuvre du dispositif, en 1991, j'avais indiqué qu'il me paraissait beaucoup plus astucieux, sachant que ces problèmes de retraite sont à grande inertie et que nous connaissons parfaitement les ratios démographiques, de chercher à gérer sur une longue période.

Nous sommes, en fait, confrontés à deux problèmes de fond. Le premier, c'est le conflit entre la contrainte de l'annualité budgétaire – comment colmater annuellement les déficits des régimes très déficitaires : mines, SNCF, etc. ? – et la nécessité d'une gestion sur de longues périodes. Il faut, disais-je à l'époque, laisser se gérer convenablement les régimes sains et amalgamer très progressivement les régimes spéciaux à rapport démographique défavorable, mais offrant des prestations de qualité à peu près semblables, en lissant les dispositifs sur le long terme.

Le second problème, mon collègue Courson l'a très bien expliqué : persévérer dans ce système, c'est faire payer par le contribuable local des prestations de caisses de retraite gérées par la loi – et de manière calamiteuse, pas forcément du fait des gestionnaires, mais du fait du rapport démographique. D'où des confusions, une opacité telle qu'elle devient incompréhensible par le contribuable, et qui nous pose un vrai problème démocratique : qui paie quoi dans ce pays ?

L'intérêt collectif commande de remettre de l'ordre dans ces affaires, de mettre en place des gestions, de cycles et à long terme pour les caisses de retraite et non plus des gestions aveugles, prisonnières de l'annualité budgétaire.

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Le sous-amendement Bonrepaux vide l'amendement Bonrepaux de tout contenu ! Et comme je l'ai annoncé, monsieur le secrétaire d'Etat, vous allez demander à votre majorité le retrait, et elle se couchera, comme d'habitude ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Et vous ! Vous vous êtes couchés pendant quatre ans !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Ne soyez pas injurieux, monsieur de Courson !

**M. Charles de Courson.** Mais naturellement, mes chers collègues ! M. Recours le dit aussi !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** On aimerait plutôt se coucher tôt ce soir !

**M. Charles de Courson.** Tout cela, c'est de l'agitation dans un bocal ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) La vérité est simple : le déficit de la CNRACL sera de 2,5 milliards l'année prochaine. Les réserves seront totalement épuisées en avril 1998, et vous nous proposez, à l'article 18, d'ouvrir 2,5 milliards afin que l'on s'endette pour verser les prestations vieillesse. Ensuite, on va se concerter, dites-vous, on verra l'année prochaine !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Mais qu'avez-vous fait, vous ?

**M. Charles de Courson.** Vous êtes au Gouvernement. La responsabilité du Gouvernement c'est d'agir, de redresser. Or il n'y a que deux façons de redresser la CNRACL : soit l'on augmente les cotisations – employeurs ou salariés, ou bien les deux – soit on baisse les prestations. Voilà le problème, posé dans toute sa clarté !

**M. Gérard Saumade.** Il est posé depuis trois ans !

**M. Charles de Courson.** Mes chers collègues, quand vous comparez les prestations du régime des agents territoriaux à celles du régime général, vous les trouvez beaucoup plus avantageuses. Pourquoi ? parce que, pendant des années, on a distribué des prestations. Le rapport démographique, extrêmement favorable, autorisait à gérer la caisse en toute facilité. Mais ces temps sont révolus et nous entrons maintenant dans une époque de dégradation continue. Le Livre blanc sur les retraites l'avait montré, monsieur le secrétaire d'Etat, il n'y a qu'à le reprendre, tout y a été dit ! Le problème, c'est que vous ne voulez pas l'appliquer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Tout ou presque a été dit, et de manières très diverses.

L'amendement de M. Bonrepaux méritait d'être défendu et expliqué et la position du Gouvernement est claire : il a été écouté, il nous a alertés et nous en sommes conscients.

Nous avons aussi entendu M. Delalande qui, sans véhémence, mais avec mesure, intelligence...

**M. Jean-Pierre Delalande.** Merci !

**M. Arthur Dehaine.** Bien, Delalande !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Je notais la différence de ton entre un orateur qui tenait à poser un problème essentiel, et M. de Courson qui, aussitôt après, polémique inutilement. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Charles de Courson.** Au fait ! Au fond !

**M. le président.** Je vous en prie !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Tout ce que vous avez dit, monsieur Delalande, je l'ai noté avec beaucoup d'intérêt...

**M. Charles de Courson.** Delalande, de Courson, c'est la même chose !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Non ! La différence, c'est que M. Delalande vous alerte depuis 1991. Qu'avez-vous fait alors pour répondre à cette interrogation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Charles de Courson.** On va vous le dire !

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Nous nous occupons de cela depuis seulement quelques mois, et très peu. Alertés par M. Bonrepaux, nous avons donc demandé un délai et nous allons, en totale concertation, régler l'ensemble des problèmes que vous avez souligné à raison, monsieur de Courson – mais un peu trop fortement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Charles de Courson.** Il va retirer son amendement !

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis.** M. de Courson a expliqué que mon amendement était imparfait et ne réglait pas le problème. Certes. Mais n'allez pas demander au Gouvernement de faire en cinq mois ce que vous n'avez pu faire en quatre ans !

**M. Charles de Courson.** On va y venir !

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis.** La question est importante et mérite effectivement réflexion. C'est pourquoi je vais faire confiance au Gouvernement (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*) car à la différence des précédents, celui-là applique ce qu'il a promis ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Eh oui !

**M. Bernard Accoyer.** Sur les allocations familiales, par exemple !

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis.** Ce gouvernement-là crée les emplois-jeunes qu'il avait promis, et cela vous gêne beaucoup. Il n'y a donc aucune raison de ne pas continuer à lui faire confiance.

**M. Bernard Accoyer.** Je reprends l'amendement, monsieur le président !

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis.** Ajoutons que, pour 1998, la question est réglée, et dans le sens que souhaitent les élus : il n'y aura pas d'augmentation de cotisations patronales, il n'y aura pas de transfert sur la fiscalité locale comme vous l'aviez fait les années précédentes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Très bien !

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis.** C'est pourquoi je répète qu'il se pose aussi un problème de moyens pour les collectivités locales, qu'il faudra revoir dans le courant de l'année ; mais, pour l'instant, je retire l'amendement n° 14.

**Mme Muguette Jacquaint.** Je le reprends !

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis.** C'est une marque de confiance à l'égard du Gouvernement ; et je vous invite, mes chers collègues, à le repousser s'il est repris.

**M. le président.** Si j'ai bien compris, Mme Jacquaint et M. Accoyer reprennent l'amendement n° 14.

**M. Bernard Accoyer.** Tout à fait !

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est le groupe communiste qui reprend l'amendement !

**M. Thierry Mariani.** C'est l'opposition plurielle ! (*Rires.*)

**M. le président.** Et personne ne reprend le sous-amendement n° 497 ?...

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Nous avons bien écouté les explications de M. le secrétaire d'Etat à propos de la surcompensation de la CNRACL. Mais M. Birsinger a bien montré à quel point il devenait urgent d'agir, compte tenu des difficultés que les collectivités locales connaissent depuis plusieurs années – et la droite n'y est pas étrangère ! Nous avons bien entendu ce qui serait fait dans l'année qui vient, mais nous reprenons l'amendement n° 14, car nous entendons rester vigilants afin que des moyens plus importants soient donnés aux collectivités locales.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Accoyer.

**M. Bernard Accoyer.** Le problème de la CNRACL nous préoccupe tous. Pour la clarté des débats, il faut bien que chacun comprenne que ce qui est en jeu, ce sont les impôts locaux, tout autant que la retraite des agents des collectivités locales et des hôpitaux. L'article 18 prévoit que nous allons autoriser la CNRACL à bénéficier d'une autorisation d'avance de 2,5 milliards. C'est une nouvelle fuite en avant. Avec le système de compensation sur lequel nous nous sommes déjà attardés, a système de vases communicants conduira le contribuable local à payer les déficits du régime général. La mécanique est subtile mais bien réelle : il convient de la dénoncer, derrière ces manipulations sur la CNRACL...

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Il fallait le faire vous-même ! Vous en avez bien profité !

**M. Bernard Accoyer.** Aussi, sur cette question des frais de gestion du régime, il serait intéressant, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous preniez un engagement. Ce serait le premier que vous prendriez depuis que vous êtes devant nous ! (*Protestions sur des bancs du groupe socialiste.*)

**M. le secrétaire d'Etat à la santé.** Voyez comme vous êtes !

**M. Bernard Accoyer.** Prenez l'engagement d'exiger que la CNRACL n'accroisse plus ses frais de gestion. Il est d'autant plus nécessaire de faire preuve de vigilance que l'on est justement en train de la relâcher en l'autorisant à bénéficier d'une avance de 2,5 milliards.

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Le secrétaire d'Etat a posé une très bonne question : qu'avions-nous fait lorsque nous étions au pouvoir ? Eh bien, nous avons appliqué le Livre blanc pour la composante régime général. Et vous, vous n'avez rien fait. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) M. Rocard, 1991, vous ne vous souvenez pas ? Vous n'avez rien fait. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Je vous renvoie au *Journal officiel* : j'ai été l'un des rares députés à dire du haut de cette tribune au gouvernement Balladur : « Vous avez raison de commencer par le régime général, mais il faut aussi s'attaquer aux régimes spéciaux ! »

M. Alain Juppé a eu le courage de lancer la réforme de la sécurité sociale. Qu'avons-nous vu ? Des défilés dans la rue. Où étiez-vous alors ?

**Mme Muguette Jacquaint et M. Bernard Birsinger.** Avec eux !

**M. Charles de Courson.** Vous étiez derrière les défenseurs des régimes spéciaux d'assurance vieillesse...

**M. Daniel Marcovitch.** Nous étions devant !

**M. Charles de Courson.** Vous y étiez et vous avez fait échouer la réforme que voulait entamer M. Alain Juppé, une réforme pourtant sage,...

**M. Daniel Marcovitch.** Pour la sagesse, les électeurs ont tranché !

**M. Charles de Courson.** ... la seule réforme possible, c'est-à-dire la mise en extinction des régimes spéciaux de salariés et l'intégration de tous les nouveaux entrants dans le régime général.

Mes chers collègues, si je suis encore député dans dix ans, je vous le dis tout net (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), je verrai cette réforme votée, y compris par vous-mêmes !

**Mme Jacqueline Fraysse.** On l'a vomie, la réforme Juppé !

**M. Charles de Courson.** Et si ensuite, vous revenez au pouvoir, vous l'approuverez et vous n'y toucherez pas ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Bernard Accoyer.** Il a raison !

**M. Charles de Courson.** Où sont les responsabilités ? De notre côté, où nous avons fait preuve de courage en disant qu'il fallait réformer les régimes spéciaux, ou du vôtre, où vous avez joué la démagogie ? Et je me souviens de l'un d'entre vous me disant dans les couloirs : « Vous avez raison ; on vous castignera sur la réforme des régimes spéciaux, mais si l'on revient au pouvoir, bien entendu, on ne touchera pas à votre réforme. » C'est d'ailleurs ce que vous avez fait sur la réforme de l'assurance maladie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Evin.

**M. Claude Evin, rapporteur.** Chacun a rappelé son attachement à l'ensemble de ces régimes. Afin de pouvoir y retravailler quelques instants et d'apprécier la situation, puisqu'un amendement a été déposé, puis retiré, puis repris, je demande une suspension de séance d'un quart d'heure, au titre de l'article 58, alinéa 3, pour réunir mon groupe.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Monsieur le président, je demande la parole.

**M. le président.** Sur la suspension de séance ?

**M. Jean-Pierre Delalande.** Pour éclairer la réflexion. Je n'en ai pas pour longtemps.

**Plusieurs députés socialistes.** La suspension de séance est de droit !

**M. le président.** La suspension de séance est de droit, monsieur Delalande.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Si je pouvais m'exprimer...

**M. le président.** Non, mais vous aurez la parole à la reprise.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Mais avec l'accord de M. Evin ?

**M. le président.** En seriez-vous d'accord monsieur Evin ?

**M. Claude Evin, rapporteur.** Monsieur le président, comme vous l'avez rappelé, la suspension est de droit.

**M. le président.** En effet.

**M. Claude Evin, rapporteur.** J'ai beaucoup de sympathie pour M. Delalande et, à titre personnel, je serais tout à fait disposé à le laisser s'exprimer. Mais je voudrais faire remarquer, monsieur le président, comme à tous nos collègues, que si nous prolongeons éternellement les débats sur ces articles, nous y serons au minimum jusqu'à dimanche soir ! Chacun est attaché à voir se dérouler un débat de fond, mais aussi à ne pas le prolonger au-delà des limites du raisonnable.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Je rappelle que l'amendement n° 14 a été repris par M. Bernard Accoyer ainsi que par Mme Muguette Jacquaint et les membres du groupe communiste, le sous-amendement n° 397 ayant été retiré.

La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Je ferai trois observations.

Monsieur Evin, vous déplorez la longueur des débats. Moi aussi, mais elle est inévitable compte tenu de la teneur du texte. Lorsque nous en avons débattu il y a deux ans, j'avais modestement proposé que la discussion ait lieu au mois de mai ou de juin, sur des textes beaucoup plus courts.

**M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Avec mon soutien !

**M. Jean-Pierre Delalande.** A l'époque, je n'avais pas été entendu.

**M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles.** Moi non plus !

**M. Jean-Pierre Delalande.** Pourtant chacun savait que gérer en même temps la loi de finances initiale et la loi de financement de la sécurité sociale n'était pas raisonnable. Nous le constatons cette année. C'était écrit !

**M. Claude Evin, rapporteur.** C'est tout de même vous qui êtes à l'origine de ça !

**M. Jean-Pierre Delalande.** Par ailleurs, nous ferions gagner du temps à notre assemblée en cessant de nous renvoyer les uns aux autres la responsabilité de la surcompensation de la CNRACL. En vérité, elle a été instituée par le gouvernement en place en 1991 – il était des vôtres, mes chers collègues socialistes puis le taux de surcompensation a été maintenu par le gouvernement que nous soutenions.

Je voudrais dépolitiser ce débat qui est technique et sérieux. Inutile de refaire l'analyse : tout le monde ici est responsable d'avoir repris, à son tour, des solutions de facilité qui ne sont pas raisonnables à long terme et dont je demande, depuis 1991, qu'elles soient modifiées.

Enfin, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'État, de grâce ne vous lancez pas dans un emprunt de 2,5 milliards pour payer les cotisations de la CNRACL ! Payer du fonctionnement par l'emprunt, c'est une hérésie financière. Ne vous engagez pas dans cette voie ; trouvez plutôt des solutions structurelles de long terme ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Augustin Bonrepaux, Rapporteur pour avis.** Un mot pour éclairer le sens de notre vote, en rappelant celui de notre amendement, qui, comme l'ont souligné plusieurs de nos collègues, visait à poser un problème...

**M. Germain Gengenwin.** Ça, c'est réussi !

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis.** ... que rencontreront l'année prochaine les collectivités locales. Le Gouvernement nous a répondu, et nous avons volontiers convenu, qu'en cinq mois il ne pouvait pas le régler. Reconnaissons aussi qu'on ne peut le résoudre au détour d'un amendement, comme l'a expliqué également M. de Courson.

Dans ces conditions, c'est une question de confiance. Le Gouvernement nous a promis d'étudier la question. Pour notre part, nous lui faisons confiance parce que c'est un gouvernement qui tient les promesses que nous avons faites aux Français pendant la campagne électorale *(Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)* et qui répond à leurs attentes. Il n'y a aucune raison qu'il ne règle pas ces problèmes dans le sens que nous souhaitons.

Voilà pourquoi nous voterons contre cet amendement qui a été repris.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 14. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

#### Article 13

**M. le président.** « Art. 13. – I. – L'article L. 721-3 du code de la sécurité sociale est ainsi rédigé :

« Art. L. 721-3. – I. – Les charges résultant des dispositions de la présente section et de la section IV sont couvertes par :

« 1° Des cotisations à la charge des assurés, assises sur une base forfaitaire ou sur la pension mentionnée à l'article L. 721-9 ;

« 2° Des cotisations à la charge des associations, des congrégations ou collectivités religieuses dont relèvent les assurés, assises sur une base forfaitaire ;

« 3° Les recettes résultant de l'application de l'article L. 134-14 ;

« 4° Une contribution du fonds institué par l'article L. 135-1 dans les conditions fixées par l'article L. 135-2 ;

« 5° Des recettes diverses ;

« 6° En tant que de besoin, une contribution de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.

« II. – Les taux des cotisations et les bases forfaitaires mentionnés au I ci-dessus sont fixés par décret, après avis du conseil d'administration de l'organisme mentionné à l'article L. 721-2.

« Sur la demande des administrateurs représentant chacun des cultes, le conseil d'administration de l'organisme mentionné à l'article L. 721-2 peut répartir entre les associations, congrégations et collectivités religieuses les montants des cotisations que celles-ci doivent verser compte tenu des capacités contributives de chacune d'elles et des charges que le régime supporte de leur fait. »

« II. – L'article L. 721-6 du code de la sécurité sociale est ainsi rédigé :

« Art. L. 721-6. – Sous réserve des dispositions de l'article L. 721-5, la pension de vieillesse est calculée, liquidée et servie dans les conditions définies aux deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article L. 351-1, au premier alinéa de l'article L. 351-2, aux 4<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup> de l'article L. 351-3, aux articles L. 351-4, L. 351-8 à L. 351-13, L. 352-1, L. 353-1 à L. 353-5 et L. 355-1 à L. 355-3.

« Les prestations afférentes aux périodes d'assurance antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1998 sont liquidées dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur au 31 décembre 1997. Le minimum et le maximum mentionnés à l'article L. 721-6 dans sa rédaction antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1998 sont revalorisés dans les conditions prévues à l'article L. 351-11. »

« III. – Il est ajouté à la sous-section 5 de la section II du chapitre 1<sup>er</sup> du titre II du livre VII du code de la sécurité sociale un article L. 721-8-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 721-8-1. – Une convention conclue entre l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés et la Caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes détermine les conditions dans lesquelles les sommes nécessaires au paiement des prestations, à la gestion administrative et à l'action sanitaire et sociale sont mises à la disposition de la Caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes par le régime général ainsi que les conditions dans lesquelles les cotisations mentionnées à l'article L. 721-3 du code de la sécurité sociale sont reversées par cet organisme au régime général. Cette convention est soumise à l'approbation des ministres chargés de la sécurité sociale et du budget. »

« IV. – L'article L. 721-10 du même code est ainsi rédigé :

« Art. L. 721-10. – Le montant de la pension d'invalidité est forfaitaire. Un décret détermine les modalités de calcul de ce montant, qui ne peut être inférieur à celui de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. »

« V. – A l'article L. 721-11 du même code, les mots : "la pension d'invalidité à laquelle elle se substitue" sont remplacés par les mots : "l'allocation aux vieux travailleurs salariés".

« VI. – L'article L. 721-4 et la deuxième phrase de l'article L. 721-18 du même code sont abrogés.

« VII. – Les disponibilités figurant au bilan de l'exercice 1997 de la Caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes font l'objet d'un versement à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale pour le compte de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés. Un arrêté pris par les ministres chargés de la sécurité sociale et du budget fixe le montant et les modalités du versement, qui interviendra au plus tard le 31 mars 1998.

« VIII. – Sous réserve des dispositions du VII, les dispositions du présent article prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 1998. »

Plusieurs orateurs sont inscrits sur l'article.

La parole est à M. Bernard Accoyer, inscrit sur l'article.

**M. Bernard Accoyer.** L'article 13 continue de traiter de manière parcellaire le problème très important de l'harmonisation des différents régimes. En l'occurrence, nous allons examiner le cas de la CAMAVIC et, là encore, comme nous l'avons vu pour d'autres régimes, nous sommes en pleine improvisation.

Le texte a été composé à la va-vite de dispositions qui n'ont, les unes après les autres, pour tout souci que de répondre à une obligation comptable et de pallier des situations qui mériteraient une réforme de fond !

Comme vous n'avez pas le courage d'engager la réforme de fond qui serait nécessaire, notamment sur les régimes de retraite, et comme vous vous êtes privés d'un instrument indispensable à la mise en place d'un régime d'assurance maladie universel, vous remettez au lendemain, comme toujours, le sauvetage des régimes de protection sociale. C'est insupportable ! Vous avez démontré à plusieurs reprises votre mépris pour le régime vieillesse dans ce pays. Chacun sait que les régimes d'assurance vieillesse en France ne sont pas provisionnés. Nous sommes le seul grand pays démocratique où il en est ainsi.

**M. Thierry Mariani.** Tout à fait !

**M. Bernard Accoyer.** Alors loin de moi l'idée de mettre en cause les régimes par répartition, mais il est totalement irréaliste, dogmatique, stupide (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) de s'opposer à la mise en place progressive de régimes qui permettraient de donner aux Françaises et aux Français, les plus jeunes mais aussi ceux qui arrivent à l'âge mûr, les moyens nécessaires pour leur retraite et de sauver le régime de base par répartition.

En 1991, lorsque Michel Rocard, l'un de vos amis, était Premier ministre, il a demandé un Livre blanc sur les retraites. Celui-ci a clairement démontré qu'en 2005 et surtout en 2010, les retraites ne seraient plus financées. On n'a rien fait !

Lorsque, en 1993, Edouard Balladur a courageusement réformé le régime de retraite des travailleurs salariés du secteur privé, avec, comme conséquences ...

**M. Maxime Gremetz.** Graves !

**M. Bernard Accoyer.** ... l'allongement de la période de cotisation, la baisse des retraites ...

**M. Didier Boulaud.** Ça, on l'a remarqué !

**M. Bernard Accoyer.** ... nous avons assumé cette responsabilité politique.

Lorsque, en 1994, nous avons séparé les branches de la sécurité sociale, pour assurer une pérennité aux différents régimes, vous avez voté contre.

En 1996, vous vous êtes opposés par tous les moyens aux ordonnances tendant à sauver la sécurité sociale.

Vous n'avez jamais rien fait pour sauver l'institution, et tout particulièrement pour ménager les retraites dont il faut s'occuper avant que les régimes ne soient à l'état de collapsus.

Cette situation est particulièrement irresponsable, et il convient de la dénoncer.

Aujourd'hui, à travers cet article, nous allons opérer dans la hâte l'intégration d'un petit régime spécial, qui aura pour conséquence d'augmenter considérablement les cotisations de ceux qui y sont affiliés, et je tiens à souligner l'irresponsabilité du Gouvernement qui, plus qu'ailleurs encore, montre qu'il n'a aucune vision d'avenir sur la protection sociale, que les chiffres qu'il utilise pour essayer de boucler ses comptes sont souvent biaisés, avec une surestimation des recettes et une minoration des dépenses.

Dans le contexte actuel, c'est-à-dire une hypothèse très haute pour les recettes, fondée sur une augmentation de la masse salariale de 4 %, et on veut espérer que les événements financiers récents ne la remettront pas en cause...

**M. le président.** Monsieur Accoyer, il faut conclure !

**M. Bernard Accoyer.** ... vous rejetez, une fois de plus, sur les générations futures la responsabilité de l'avenir des régimes, et tout spécialement des régimes de retraite.

Vous avez beau en sourire, ce que je dis est grave, et les retraités – nous sommes tous des retraités potentiels – considèrent que c'est une question essentielle.

**M. Thierry Mariani.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Je voudrais attirer l'attention sur cet article qui modifie pour l'essentiel les modalités de financement de la caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes.

Cette modification entraîne un préjudice grave pour celles et ceux qui décident de réorienter leur vie et retournent à la vie civile.

La pension servie par la CAMAVIC est très faible : 1 954 francs par mois. Elle est largement inférieure au minimum de ressources fixé par les évêques pour les membres du clergé. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.) De surcroît, la pension CAMAVIC n'est servie qu'à soixante-cinq ans et sans retraite complémentaire.

**M. Charles de Courson.** Exact !

**Mme Muguette Jacquaint.** Il serait donc opportun de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de retourner à la vie civile. Quelles dispositions comptez-vous mettre en œuvre, madame le ministre, pour remédier à une telle situation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Je voudrais faire deux réflexions sur l'article 13.

D'abord, le groupe de l'UDF n'est pas hostile au principe de cette mesure, et l'on dit souvent, en théologie catholique, que les voies du Seigneur sont insondables, madame Jacquaint.

**M. Jean-Claude Perez.** Impénétrables !

**M. Charles de Courson.** Le régime de la CAMAVIC, vous avez raison, est l'un des plus mauvais régimes d'assurance vieillesse.

**M. René Couanau.** Absolument !

**M. Charles de Courson.** Qu'il s'agisse des rabbins, des pasteurs, ou des prêtres de l'Église catholique romaine, ils ont une retraite d'à peine 2 900 francs par mois et ils prennent leur retraite à soixante-cinq ans.

Les intégrer au régime général entraînera une augmentation de leur retraite, et ce n'est que justice.

Cela dit, je vous dirai avec un brin d'humour, madame le ministre, que vous mangez votre pain bénit en 1998 et que vous commencerez à manger votre pain noir à partir de 1999.

L'intégration de la CAMAVIC dans le régime général rapportera 320 millions en 1998, parce qu'on prélève les réserves – c'est une de vos recettes de poche – mais, non seulement ce n'est pas un fusil à un coup, mais c'est un fusil qui a un effet boomerang : il y aura 320 millions de recettes en 1998, mais, après, il y aura des charges.

Cela dit, le groupe UDF n'y est pas hostile, mais cela voudrait-il dire que vous pensez que vous ne serez plus là en 1999 ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**Mme Jacqueline Fraysse.** On peut toujours rêver !

**M. Maurice Leroy.** C'est un visionnaire ?

**Mme Muguette Jacquaint.** Vous, vous seriez encore au pouvoir si vous n'aviez pas dissous l'Assemblée !

**M. Didier Boulaud.** On a vu ce que ça a donné !

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 13.  
(*L'article 13 est adopté.*)

#### Article 14

**M. le président.** « Art. 14. – I. – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, les salariés et les anciens salariés de l'ancienne chambre de commerce et d'industrie de Roubaix et leurs ayants droit qui relevaient antérieurement, pour les risques invalidité et vieillesse, du régime spécial de cette chambre sont affiliés ou pris en charge, pour ces risques, par le régime général de sécurité sociale. Il est mis fin à ce régime spécial à compter de la même date.

« II. – Les obligations contractées, au titre de ce régime spécial, par la chambre de commerce et d'industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing à l'égard des salariés de l'ancienne chambre de commerce et d'industrie de Roubaix, ses anciens salariés et leurs ayants droit bénéficiaires au 31 décembre 1997 dudit régime spécial sont transférées au régime général de sécurité sociale dans la limite des règles qui sont propres à celui-ci concernant l'âge de l'ouverture du droit, la durée maximale d'assurance et le montant maximal de la pension. Un décret apportera aux règles définies par les articles L. 341-1 à L. 341-4, le 1<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article L. 341-6, les deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article L. 351-1 et le 1<sup>o</sup> de l'article L. 351-11 du code de la sécurité sociale les adaptations rendues nécessaires par ce transfert.

« Un décret fixe la contribution au régime général de sécurité sociale incombant à la chambre de commerce et d'industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing au titre du transfert de droits défini à l'alinéa précédent.

« III. – Pour celles des obligations mentionnées au II ci-dessus qui ne sont pas prises en charge par le régime général de sécurité sociale, la chambre de commerce et d'industrie de Lille-Roubaix-Tourcoing pourvoit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, aux couvertures complémentaires nécessaires en application des titres 1<sup>er</sup> et II du livre IX du code de la sécurité sociale. »

Je mets aux voix l'article 14.

(*L'article 14 est adopté.*)

#### Après l'article 14

**M. le président.** M. de Courson et M. Jégou ont présenté un amendement, n° 126, ainsi rédigé :

« Après l'article 14, insérer l'article suivant :

« La définition de l'assiette des cotisations sociales patronales que doit verser l'Etat au titre de ses fonctionnaires civils relevant du régime général d'assurance maladie pour ce qui concerne les prestations en nature est celle visée à l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale. »

La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Jean Tardito.** Encore lui !

**M. Charles de Courson.** L'amendement n° 126 tend à régler une situation très choquante.

En violation de l'article L. 241-1 du code de la sécurité sociale, depuis 1947, date de l'intégration des fonctionnaires civils au régime général, l'Etat, s'appuyant sur un texte réglementaire, ne paye pas de cotisations sociales patronales d'assurance maladie sur les primes des fonctionnaires civils de l'Etat, qui relèvent du régime général pour les prestations en espèces.

Après basculement de 4,75 points de cotisations sociales d'assurance maladie vers 4,1 points de CSG, ces fonctionnaires civils ne paieront plus de cotisations sociales salariales.

Est-il normal qu'en violation de la loi, l'Etat ne paye pas ses cotisations sur 50 milliards environ de primes ? La réponse est bien entendu non. La perte de recette correspondante est de près de 5 milliards !

Qu'avez-vous fait les années précédentes, me répond toujours M. Kouchner ! Je vous renvoie à un rapport sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale et à celui sur le budget de la fonction publique où je l'ai dit et redit. Je ne faisais d'ailleurs que reprendre la position de la Cour des comptes qui l'a souligné également dans le précédent rapport qu'elle a publié sur la sécurité sociale.

L'objet de cet amendement est donc très simple. Il s'agit de rappeler que l'Etat est le plus mauvais payeur de tous les employeurs français en matière de cotisations sociales. Imaginez, mes chers collègues, qu'un employeur français ne paie pas 5 milliards de cotisations sociales patronales ! Je vois déjà Maxime Gremetz qui lève les yeux au ciel...

**M. Maxime Gremetz.** Oui, mais vous aviez voté contre mon amendement !

**M. Charles de Courson.** ... lui qui, avec son amie Mme Jacquaint, ne cesse de dénoncer les dettes patronales.

**Mme Jacqueline Fraysse.** Il les dénonçait déjà quand vous étiez au pouvoir !

**M. Charles de Courson.** Mon amendement est un amendement interprétatif. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est recevable. Il a pour objet de réaffirmer le principe de l'égalité de tous les employeurs devant l'article L. 241-1 du code de la sécurité sociale car, je le répète, les fonctionnaires civils de l'Etat sont au régime général pour les prestations en espèces. Leurs prestations sont simplement gérées, à leur demande d'ailleurs, par des mutuelles.

Cela a fait l'objet d'un très grand débat en 1947 dans cet hémicycle entre les partisans de l'intégration au régime général, la gauche, et les partisans du maintien du système mutualiste qui, jusqu'en 1947, permettait aux fonctionnaires d'avoir de meilleures prestations et des cotisations moins élevées. Un accord est intervenu, puisque le système a été voté à une très large majorité : on les intègre au régime général mais on maintient la gestion par des mutuelles.

Bref, cet amendement est interprétatif et tend à rappeler à l'Etat ses devoirs. L'Etat a fait encore plus fort puisqu'il avait réussi à échapper au contrôle de l'URSSAF ! Dans un avis de 1949, en effet, le Conseil d'Etat avait précisé que l'Etat devait être contrôlé par l'URSSAF selon des modalités devant être définies par un décret. Bien

entendu, l'Etat n'a jamais pris ce décret, ce qui nous a obligés l'année dernière à adopter une disposition législative confiant à la Cour des comptes le soin de contrôler si l'Etat payait correctement ses cotisations. Vous avouerez qu'on est tout de même dans un monde étrange.

**M. Jean Tardito.** Surtout avec vous !

**M. Charles de Courson.** Je suis de ceux qui pensent que l'Etat n'est pas au-dessus des lois. Il doit donner l'exemple et appliquer les lois de la République.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

**M. Maurice Leroy.** Il l'avait réclamé !

**M. Charles de Courson.** Lisez mes rapports !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Comme nous l'a expliqué M. de Courson, il s'agit d'un amendement interprétatif. Par conséquent, s'il était adopté, il ne coûterait rien, ce qui me désole. S'il coûtait quelque chose, je comprendrais son intérêt. Mais là, il n'a aucun intérêt pour le financement de la sécurité sociale. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Thierry Mariani.** Il n'y a que ce qui coûte qui vous intéresse ?

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Je vous propose donc à titre personnel, la commission ne l'ayant pas examiné, de le repousser.

**M. Charles de Courson.** Cela porte sur 5 milliards !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.** Défavorable. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française.** Pourquoi ?

**M. Charles de Courson.** Je voudrais répondre, monsieur le président. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Vous ne pouvez pas répondre, le Gouvernement n'a rien dit à part qu'il était défavorable à votre amendement.

**M. Charles de Courson.** Je demande la parole. Le Gouvernement a refusé de répondre !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Ça suffit !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Je réponds si je veux !

**M. le président.** Il y a des règles, monsieur de Courson. On répond à une intervention du Gouvernement ou de la commission, pas à un simple avis.

Je mets aux voix l'amendement n° 126.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

#### Rappel au règlement

**M. Jean-Luc Prél.** Rappel au règlement !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Prél, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Luc Prél.** Monsieur le président, nous sommes ici pour dialoguer et légiférer et nous avons besoin d'avoir l'avis du Gouvernement. Il n'est pas admissible qu'un ministre réponde « je réponds si je veux ». Je demande une suspension de séance de dix minutes.

**M. le président.** Je vous accorde cinq minutes.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-huit heures quinze, est reprise à dix-huit heures vingt.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

#### Rappel au règlement

**M. Charles de Courson.** Rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson, pour un rappel au règlement.

**M. Charles de Courson.** Qu'un ministre, s'adressant à l'opposition, dise : « Je réponds si je veux ! » est indigne à l'égard de la représentation nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme Aubry a, dans un premier temps, répondu à nos objections. Elle ne le veut plus. Soit ! Mais alors qu'elle ne s'étonne pas que son mépris à l'égard de l'opposition nationale se traduise par des demandes de suspension de séance.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Monsieur le président, nous essayons depuis hier de répondre aux questions qui nous sont posées. Mais quand j'entends M. Accoyer dire – le *Journal officiel* en fera foi – que le Gouvernement est « dogmatique », « stupide », « lamentable »,...

**M. Edouard Landrain.** C'est vrai !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** ... qu'il n'a « aucune vision d'avenir » et « biaise les comptes », je me demande où est le respect à l'égard du Gouvernement.

Je suis désolée, monsieur de Courson, monsieur Accoyer, mais parlez-nous normalement et je répondrai comme je l'ai fait hier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Parlons donc comme il sied dans un Parlement qui tient un débat démocratique ! Parlons des problèmes de fond ! N'insultez pas, et je répondrai à chacune de vos questions ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Madame, vous avez une logique assez étonnante. Vous vous adressez à M. Accoyer, mais il n'est pas responsable de votre attitude. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je vous ai posé une question : est-il normal que l'Etat ne paie pas ses cotisations patronales d'assurance maladie sur les primes ? Vous m'avez répondu que cela ne vous plaisait pas de me répondre.

Mais enfin, madame le ministre, vous êtes devant les représentants de la nation ! *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je veux bien croire que j'ai un tempérament un peu enflammé. Mais je vous mets au défi de citer une seule de mes phrases qui soit une injure ! Alors que vous, madame, vous m'avez traité de « pitoyable » ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Non ! J'ai qualifié de « pitoyables » vos propos !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues !

**M. Bernard Accoyer.** Je voudrais répondre à Mme le ministre car j'ai été mis en cause !

**M. le président.** Monsieur Accoyer, vous aurez donc la parole en fin de séance, dans le cadre de l'article 58, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Serge Janquin.

**M. Serge Janquin.** Après l'intervention de Mme la ministre, que je trouve parfaitement fondée, je voudrais dire à M. de Courson qu'il serait préférable d'essayer de faire baisser un peu la tension de cette assemblée afin que cette dernière travaille sérieusement.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Très bien !

**M. Serge Janquin.** Notre collègue nous propose des dispositions de législation interprétative. Où en est le contenu ? Quel est l'objectif ?

Me référant à des personnalités qu'il ne contestera pas, telles que Jean Foyer et Pierre Mazeaud, je rappelle que l'on ne doit pas mettre en discussion à l'Assemblée des « neutrons législatifs ». Or il ne fait rien d'autre que de proposer que nous discutons de dispositions creuses.

Passons donc aux choses sérieuses ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Charles de Courson.** Je demande la parole...

**M. le président.** Monsieur de Courson, nous n'allons pas nous attarder sur le sujet...

**M. Charles de Courson.** J'insiste !

**M. le président.** Vous avez la parole, mais pour quelques secondes. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Charles de Courson.** Monsieur Janquin, pourquoi ai-je qualifié l'amendement d'« interprétatif » ? Parce que, autrement, l'article 40 aurait été invoqué pour l'écarter du débat.

Si l'amendement est adopté, il rapportera 5 milliards. Si vous trouvez qu'il n'est pas sérieux de rétablir l'égalité entre l'Etat employeur et les autres employeurs qui ont des salariés relevant du régime général, je ne sais pas ce qui peut l'être dans notre discussion !

Tel est, mon cher collègue, le fond de l'affaire !

**M. Jean-Luc Prél.** Très bien !

**M. Serge Janquin.** Choisissez vos arguments !

**M. Gérard Terrier.** Si l'amendement rapporte 5 milliards, il est plus qu'« interprétatif ».

### Reprise de la discussion

**M. le président.** Je suis saisi par M. Thierry Mariani de deux amendements, n<sup>os</sup> 281 et 282 rectifié, qui peuvent faire l'objet si leur auteur n'y voit pas d'objection, d'une présentation commune.

L'amendement n<sup>o</sup> 281 est ainsi rédigé :

« Après l'article 14, insérer l'article suivant :

« I. – Il est créé au profit de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés une taxe de 30 % sur le prix de vente de cartes à puce prépayées destinées au fonctionnement de machines à sous à enjeux et gains limités installées dans les lieux publics et fonctionnant exclusivement au moyen de ces cartes à puce. Cette taxe est assise et perçue sous les mêmes règles que la taxe sur la valeur ajoutée.

« II. – Un décret fixera en tant que de besoin les modalités d'application du présent article. »

L'amendement n<sup>o</sup> 282 rectifié est ainsi rédigé :

« Après l'article 14, insérer l'article suivant :

« I. – Il est créé au profit de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés une taxe de 15 000 francs sur le prix de vente de cartes à puce prépayées destinées au fonctionnement de machines à sous à enjeux et gains limités installées dans les lieux publics et fonctionnant exclusivement au moyen de ces cartes à puce.

« II. – Un décret fixera en tant que de besoin les modalités d'application du présent article. »

La parole est à M. Thierry Mariani, pour défendre ces deux amendements.

**M. Thierry Mariani.** Après l'amendement interprétatif de mon collègue de Courson, madame le ministre, voici deux amendements interpellatifs.

Je n'attends pas, je le dis honnêtement, qu'il soit aujourd'hui répondu clairement au problème que je vais poser pour la première fois au cours de la présente législature. Mais je pense qu'il vaut la peine que l'on s'interroge.

Mes amendements pourraient dégager une recette nouvelle de plusieurs milliards de francs.

**M. Jean Tardito.** C'est vrai !

**M. Thierry Mariani.** Et elle ne serait prise ni dans la poche des retraités, ni dans celle des petits épargnants, ni dans celle des familles.

La mesure proposée permettrait aussi un peu moins d'hypocrisie et moins de fraude fiscale. Elle laisserait à la police – c'est un parlementaire de province qui parle – un peu plus de temps pour s'occuper des vrais problèmes de délinquance au lieu de tenter d'en régler d'autres.

Elle permettrait également de maintenir en place les petits cafés. J'ajoute qu'elle est totalement déconnectée des clivages politiques puisque, à deux reprises, notre assemblée s'est déjà penchée sur la question.

**M. Jean Tardito.** Exact !

**M. Thierry Mariani.** La première fois, c'était en 1981, sous un gouvernement de gauche. La deuxième, c'était en 1994, sous un gouvernement de droite. La première fois, c'était sous le gouvernement de M. Fabius, la deuxième à l'occasion de la discussion de la loi de finances rectificative autorisant le *Booster*.

Bref, je veux vous parler, madame le ministre, mes chers collègues, des machines à sous.

La France est le dernier pays européen à ne pas avoir adopté une législation autorisant et encadrant l'exploitation de machines automatiques à mises et gains limités, plus communément appelées « machines douces » ou « machines à sous ». Je souhaiterais une fois de plus interroger l'Assemblée et pour la première fois le nouveau gouvernement à ce sujet.

Ce vide législatif nous coûte cher, et d'abord sur le plan de l'ordre public.

Il est en effet clairement établi – la presse en fait régulièrement état – que de nombreuses machines à sous, sans limite de mises ou de gains, prolifèrent dans des baraques de pseudo-forains installées sur la voie publique, ou bien dans les arrière-salles de certains cafés, et cela en toute illégalité.

Cela est parfaitement intolérable, d'autant que cette activité est, la plupart du temps, entre les mains d'un certain milieu.

Le vide législatif nous coûte cher en termes d'emplois.

En effet, cette activité pourrait créer environ des dizaines de milliers d'emplois directs ou indirects. Le nombre que j'avance est fondé sur une moyenne établie entre les chiffres de l'Allemagne et ceux de l'Espagne, où la législation est beaucoup moins hypocrite.

La mesure proposée permettrait d'apporter à certains petits commerces en difficulté – je pense notamment aux cafetiers de nos provinces – les revenus complémentaires dont cette profession a tant besoin, et cela en toute légalité et en toute transparence.

Enfin, elle permettrait aux finances publiques de faire entrer des sommes considérables. En effet, actuellement, l'évasion fiscale générée par l'exploitation des machines illégales est très importante. En légalisant et en encadrant un certain type de machines douces, nous pouvons escompter une recette budgétaire approchant les 10 milliards de francs. Cela nous donnerait, à n'en pas douter, une appréciable bouffée d'oxygène en cette période de nécessaire maîtrise des déficits publics et permettrait d'éviter d'autres ponctions.

Pourquoi donc la France est-elle le seul pays européen à ne pas autoriser l'exploitation de ce type d'appareils ?

Quels sont les arguments de ceux qui, par principe, s'opposent à une évolution de notre législation en ce domaine ?

Ils sont de deux sortes : ils tiennent, d'une part, au maintien d'une certaine moralité et, d'autre part, aux risques de fraudes.

S'agissant de la moralité, je ne vois pas en quoi le PMU, le Tac O Tac et, plus généralement, les jeux de hasard distribués par la Française des jeux seraient plus moraux que les machines à gains limités puisque, pour les machines douces, il s'agit d'une mise de 300 francs au maximum. Ou bien, nous décidons que les jeux d'argent sont immoraux par principe, et nous devons alors les interdire tous, interdisant les Banco, le Vattoo et autres Millionnaire, ou bien nous encadrons et légalisons toutes les catégories de jeux de hasard.

On ne peut faire deux poids, deux mesures si l'on se situe sur le terrain de la moralité. Ce n'est pas intellectuellement honnête. Nous vivons en France – il ne s'agit pas d'un problème politique car il ne date pas d'aujourd'hui – dans une somptueuse hypocrisie en refusant de regarder le problème en face.

En ce qui concerne les risques de fraudes et de dérapages, il est certain que la machine douce fonctionnant au moyen d'un monnayeur permet certaines manipulations, ce qui comporte donc des risques évidents.

C'est pourquoi je propose de n'autoriser que l'exploitation d'appareils fonctionnant exclusivement avec des cartes à puces prépayées du style des cartes téléphoniques. Cela présente deux avantages de taille : d'une part, un contrôle sans faille par l'État des sommes engagées et mises en jeu dans les machines ; d'autre part, un prélèvement à la source des recettes budgétaires engendrées par cette activité, ce qui fait qu'aucune évasion fiscale n'est possible.

Je suis conscient que ce dossier aurait aussi sa place dans un débat sur la sécurité publique. Cependant, compte tenu des ressources qui pourraient être dégagées, je saisis l'occasion de l'aborder lors de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Mes amendements n<sup>os</sup> 281 et 282 prévoient deux types de recettes : soit un prélèvement forfaitaire par machine, soit un prélèvement forfaitaire par carte.

Quoi qu'il en soit, pouvez-vous m'expliquez, madame le ministre, pourquoi ce qui est légal et moral dans un casino serait illégal et immoral quand la machine à sous se situe dans une arrière-salle de boutique ? Moralement, cette position ne tient pas.

**M. le président.** Monsieur Mariani, vous avez épuisé votre temps de parole.

**M. Thierry Mariani.** J'attends une réponse du Gouvernement. Je sais très bien que celui-ci n'apportera pas aujourd'hui de réponse ferme. Mais mes amendements « interpellatifs » peuvent en tout cas être l'objet d'une réflexion.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alfred Recours, rapporteur.** J'ai écouté très attentivement M. Mariani. Il propose d'entrée de jeu...

**M. Edouard Landrain.** C'est le cas de le dire !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** ... une disposition qui peut rapporter 10 milliards. C'est vraiment le jackpot !

**M. Jean Tardito.** Le mot est juste !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Dans un premier temps, j'ai été très intéressé, ne connaissant pas la situation...

**M. Charles de Courson.** Il faut sortir un peu ! (*Soupires.*)

**M. Alfred Recours, rapporteur.** S'il y a quelque chose à prendre sur des cartes à puce, cela peut être intéressant. Mais dans la suite de l'argumentation de M. Mariani est apparue, si j'ai bien compris, la légalisation d'un certain nombre de dispositifs de jeux plus ou moins clandestins...

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis.** Tout à fait !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** ... et qui n'existent pas d'une manière légale.

Nous sommes dans le cadre d'un projet de loi de financement de la sécurité sociale, où nous ne pouvons pas compter, pour l'exercice 1998, sur quelque chose qui n'existe pas. Les suggestions de M. Mariani peuvent présenter un intérêt, ce n'est pas au titre des recettes éventuelles : la question qui se pose est celle de savoir s'il faut ou non légaliser les jeux dont il a parlé.

Dans ces conditions, pour cette année en tout cas, ses amendements se situent en dehors du cadre législatif de la loi de financement de la sécurité sociale. En tout état de cause, nous ne pourrions pas récupérer les sommes qui ont été annoncées.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Il s'agit d'un sujet que je connais assez mal.

Si j'ai bien compris ce qu'a dit M. Mariani, il semblerait, alors que les gains des jeux donnent déjà lieu à une taxe de 10 %, qu'il existe une nouvelle pratique qui ne soit soumise à aucune organisation.

Il est suggéré à la fois d'utiliser des cartes à puce pour faire fonctionner les machines à sous dans des cafés ou d'autres endroits, et de les taxer pour pouvoir les faire entrer clairement dans la réglementation.

C'est un sujet qu'il faut aborder avec le ministre de l'intérieur, puisqu'il renvoie à l'organisation des jeux dans ce pays. Nous étudierons la question soulevée que, je le répète, je connais mal. Ainsi que M. Mariani l'a reconnu lui-même, elle devrait être traitée dans un autre cadre. Mais encore faut-il la soulever.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Je tiens à rappeler qu'avec M. Mariani et un autre de nos collègues, nous avons déposé, il y a un an ou deux, une proposition de loi qui allait dans le même sens que les amendements. Cette proposition n'a jamais été soumise à notre assemblée. En faisant ce rappel, je pose le problème de la discussion des textes d'origine parlementaire.

**Mme Muguette Jacquaint.** Très bien !

**M. Jean Tardito.** Je soutiens, à titre personnel, les amendements de M. Mariani.

En effet, ils présentent, même si l'on peut discuter de l'existence des jeux concernés, un caractère de moralisation.

Notre pays est le seul à ne pas appliquer le système des cartes à puce. Ces cartes sont fabriquées en France par l'un des plus grands producteurs mondiaux de cartes à puce et, ainsi que l'a dit M. Mariani, de 50 000 à 60 000 emplois pourraient être créés grâce aux machines lisant les cartes à puce. Un prélèvement à la source serait opéré.

Pour des raisons tenant à la moralité, à la nécessité de nous mettre en conformité avec les autres pays, à la lutte contre la fraude, à l'importance des possibles rentrées fiscales directes, et à la création des emplois industriels qui en découleraient, je soutiendrai les amendements. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis.** Je m'exprimerai contre les amendements. Nous avons d'ailleurs déjà débattu au cours des deux ou trois dernières années, toujours à l'initiative de M. Mariani, qui appartenait à la majorité d'alors.

Notre collègue a toujours obtenu la même réponse du ministre délégué au budget, M. Lamassoure.

D'une part, la mesure ressortit à une réglementation du ministère de l'intérieur sur les jeux, et qu'on ne peut pas, au détour d'une loi de financement de la sécurité sociale ou d'une loi de finances, changer la règle.

D'autre part, M. Mariani propose de légaliser des pratiques qui sont souvent aujourd'hui, et il le sait bien, celles d'un milieu qui n'est pas très respectable.

Je ne suis pas certain que la disposition proposée ferait rentrer davantage de ressources car si ce milieu n'est pas respectable aujourd'hui, il s'arrangera demain pour détourner la loi.

M. Lamassoure a même ajouté : « Allons-nous aussi prendre des mesures pour légaliser la vente de la drogue ? »

**M. Thierry Mariani.** Monsieur le président, je demande la parole. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Tout le monde s'est exprimé, monsieur Mariani. Et vous l'avez fait vous-même assez longuement.

**M. Thierry Mariani.** J'ai le droit de répondre !

**M. le président.** Non ! Je suis désolé, vous n'avez pas la parole ! Vous l'avez eue et il n'y a pas de raison que vous la repreniez.

**M. Thierry Mariani.** Je veux répondre au rapporteur !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Non !

**M. le président.** Il lui a été répondu à la fois par M. Tardito et par M. Bonrepaux. Et seulement deux parlementaires peuvent s'exprimer.

**M. Claude Bartolone,** président de la commission des affaires culturelles. L'assemblée est suffisamment informée !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 281.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 282.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

#### Avant l'article 15

**M. le président.** Je donne lecture de l'intitulé du titre III :

« TITRE III

#### « DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

##### « Prévisions de recettes »

M. Recours, rapporteur, a présenté un amendement, n° 175, ainsi rédigé :

« Avant l'article 15, supprimer l'intitulé :

« Titre III

« Dispositions relatives aux conditions générales de l'équilibre financier »

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Alfred Recours,** rapporteur. Le titre III est intitulé : « Dispositions relatives aux conditions générales de l'équilibre financier » et comporte un sous-titre : « Prévisions de recettes ».

Nous avons considéré que toutes les dispositions que nous avons discutées jusqu'à présent, avant l'article 15, concouraient à l'équilibre financier. Nous proposons donc que le titre : « Dispositions relatives aux conditions générales de l'équilibre financier », qui ne serait que celui du titre III, soit purement et simplement supprimé.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 175.

(*L'amendement est adopté.*)

#### Article 15

**M. le président.** « Art. 15. – Pour 1998, les prévisions de recettes, par catégorie, de l'ensemble des régimes obligatoires de base et des organismes créés pour concourir à leur financement sont fixées aux montants suivants :

« En milliards de francs :

« Cotisations effectives .....	1 033,7
« Cotisations fictives .....	186,9
« Contributions publiques .....	61,5
« Impôts et taxes affectés .....	403,0
« Transferts reçus .....	4,6
« Revenus des capitaux .....	1,3
« Autres ressources .....	31,1

« Total des recettes .....

1 722,1

Plusieurs orateurs sont inscrits sur l'article.

La parole est à Mme Jacqueline Fraysse.

**Mme Jacqueline Fraysse.** Nous apprécions que les revenus financiers des ménages contribuent désormais, et pour la première fois, à financer la protection sociale ; nous regrettons que ce prélèvement ne touche pas les revenus financiers des entreprises. Dans ces conditions, le groupe communiste ne votera pas cet article.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Prél.

**M. Jean-Luc Prél.** Nous commençons ici par définir les recettes. Puis nous étudierons les dépenses, comme pour la loi de finances. Cela signifie que les dépenses dépendront des recettes et, par conséquent, qu'il s'agit d'une maîtrise comptable basée sur les comptes, ce qui peut se concevoir, et non sur les besoins de la population.

Ce principe n'est pas forcément contestable si l'on veut gérer. Mais il serait plus sage de le reconnaître plutôt que de soutenir le contraire.

Ces prévisions de recettes tiennent compte du basculement brutal des cotisations maladie vers la CSG, dont le taux sera majoré de 4,1 %. C'est donc pour nous le moment de rappeler que, si nous sommes favorables à un prélèvement sur l'ensemble des revenus pour financer l'assurance maladie, nous sommes défavorables à ce basculement brutal, car vous taxez ainsi l'épargne de 23 milliards, ce qui n'est pas rien. Vous taxez également de nombreuses professions. Les artisans et les commerçants notamment seront pénalisés. Vous taxez les laboratoires pharmaceutiques sans aucune concertation. Vous taxez les instituts de prévoyance, donc la protection sociale complémentaire des salariés.

Dans le même temps, l'Etat ne finance toujours pas, pour environ 15 milliards de francs par an, les exonérations de charges antérieures à 1993. De plus, l'Etat, au mépris de la loi, comme l'a rappelé si brillamment Charles de Courson tout à l'heure,...

**M. Jean Tardito.** Tristement !

**M. Jean-Luc Prél.** ... ne cotise pas pour 5 milliards sur l'ensemble des rémunérations des fonctionnaires.

Surtout, vous tablez dans vos prévisions sur une croissance de la masse salariale de 4 %. Cette prévision me semble, hélas, trop optimiste ! En effet, votre volonté d'imposer par la loi les trente-cinq heures sans perte de salaire – c'est du moins ce que nous avons compris – rendra les chefs d'entreprise très prudents. Je redoute donc fort que votre optimisme ne se trouve démenti et que la masse salariale n'augmente pas de 4 % l'année prochaine. Je vous donne rendez-vous dans un an, pour mesurer le déficit.

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Le déficit, ça, vous y êtes habitué !

**M. Didier Boulaud.** Vous êtes les champions du déficit !

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Accoyer.

**M. Bernard Accoyer.** Monsieur le président, sans revenir sur le climat délétère que nous déplorons tous, vous constaterez avec moi que le rapporteur lui-même et plusieurs membres du groupe socialiste jettent de l'huile sur le feu.

**M. Alfred Recours, rapporteur.** M. Accoyer, lui jamais !

**M. Joseph Parrenin.** Il aboie !

**M. Bernard Accoyer.** Plus sérieusement, les prévisions de recettes figurant à l'article 15 sont caractérisées par une surévaluation extrêmement dangereuse pour de très nombreuses raisons. J'exclurai d'emblée les événements qui frappent actuellement les marchés financiers.

L'évaluation à 4 % de la croissance de la masse salariale pour 1998 est excessive selon la quasi-totalité des instituts de conjoncture. Or, il s'agit bien là du levier le plus puissant pour le financement de la protection sociale. S'agissant de la croissance, là encore, comme par hasard, vous tablez sur une hypothèse haute. De plus, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous l'avons vu, vous avez taxé l'épargne à un niveau sans précédent et vous serez obligés de reconnaître avec nous que cela aura un effet dissuasif. Ce sont déjà trois raisons de penser que les prévisions de recettes sont surévaluées.

En outre, madame le ministre, par certaines dispositions figurant dans la loi de finances ou dans la loi de financement de la sécurité sociale, par des annonces politiques et par la façon dont vous traitez les entreprises françaises ou étrangères qui voudraient s'installer, vous avez vous-même compromis la concrétisation des recettes sur lesquelles nous comptons tous. Pourquoi ? Vous avez diminué l'allègement des charges pesant sur les bas salaires. Vous allez me répondre que l'enveloppe globale est la même, mais vous savez bien qu'en pratique, pour les entreprises, cela n'est pas la réalité. Le coût du travail augmente dans ce pays. Vous augmentez les charges des entreprises. Pour financer des emplois publics ou parapublics, dont l'utilité, vous le reconnaissez vous-même, est tout à fait incertaine, vous avez décidé de diminuer de façon importante les investissements civils et militaires dans ce pays. Nous sommes très nombreux ici à connaître dans notre circonscription, notre département ou notre région des entreprises qui vont être mises en grande difficulté et qui vont être conduites à licencier. Quand on diminue les investissements, on augmente le chômage.

De la même façon, vous avez décidé de revenir sur des investissements civils importants, notamment sur le programme autoroutier. Vous êtes revenus sur le canal Rhin-Rhône. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Odette Grzegorzulka.** Aucun rapport !

**M. Bernard Accoyer.** Nous recevons tous des lettres de salariés qui préparaient ces chantiers dans les bureaux d'études et qui nous expliquent qu'ils n'ont plus de travail. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vos protestations n'y changeront rien, c'est la vérité ! Vous avez prétendu que vous n'augmentiez pas la dépense publique. Vous avez pourtant augmenté les dépenses de fonctionnement de l'Etat et vous avez simultanément diminué les dépenses d'investissement. On sait très bien que ces dispositions auront des conséquences dramatiques sur l'emploi.

Vous vous apprêtez, dans un article à venir de ce même projet de loi, à diminuer de moitié l'allocation de garde d'enfants à domicile.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Eh oui ! Nous appliquons notre programme !

**M. Bernard Accoyer.** Vous le savez madame la ministre, cette disposition sera génératrice de chômage et de déficit de rentrées de cotisations. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le président, j'ai personnellement été pris à partie par Mme la ministre tout à l'heure, je vous demande de faire revenir le calme dans cette assemblée !

**M. le président.** Terminez votre intervention !

**M. Bernard Accoyer.** Vous avez simultanément, dans la loi de finances, décidé de diminuer de moitié les déductions fiscales pour emplois familiaux et, vous le savez également, madame le ministre, c'est un facteur qui va augmenter le chômage et le travail clandestin, hélas !

Il va falloir également...

**M. le président.** Il va falloir conclure aussi, monsieur Accoyer !

**M. Bernard Accoyer.** J'ai été interrompu, monsieur le président !

Il va falloir également financer les 150 000 emplois publics que vous avez décidé de créer. Ces emplois posent un énorme problème, nous le savons. Ils font s'interroger la communauté internationale et ils constituent, en réalité, une dépense qui, si elle est en elle-même respectable, est néanmoins une dépense sociale. Celle-ci va créer du chômage...

**M. le président.** Bien !

**M. Bernard Accoyer.** Monsieur le président, c'est très important, je dois terminer, je vous en prie !

**M. le président.** Il est important aussi de respecter les temps de parole !

**M. Bernard Accoyer.** D'autres problèmes encore font que nous allons certainement rater une bonne partie de la reprise économique mondiale.

J'en viens maintenant (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. le président.** Non, monsieur Accoyer !

**M. Bernard Accoyer.** ... au basculement des cotisations d'assurance maladie sur la CSG.

**M. le président.** Vous aurez l'occasion de vous exprimer dans les amendements !

**M. Bernard Accoyer.** Il y a là une manipulation sur les recettes qui est scandaleuse et que je suis obligé de dénoncer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Mme Odette Grzegrzulka.** C'était le chant du cygne !

**M. Gérard Terrier.** Pendant que vous y êtes, vous devriez lire la Bible !

**M. le président.** J'entends souvent des protestations à propos des temps de parole. Ils sont chronométrés à la seconde près et ce sont les services qui s'en occupent. Je ne peux donc accepter que l'on mette en cause la présidence en prétendant qu'elle permettrait des débordements. Cinq minutes, c'est cinq minutes et, croyez-moi, c'est long ! (*Rires.*)

**M. Didier Boulaud.** Très long !

**M. Claude Bartolone,** *président de la commission des affaires culturelles.* Ce réalisme vous honore, monsieur le président !

**M. le président.** Le Gouvernement a présenté un amendement n° 423, ainsi rédigé :

« Dans la dernière colonne de la première ligne du tableau de l'article 15, substituer au nombre : "1.033,7", le nombre : "1.034,1". »

La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Avant de présenter l'amendement n° 423, je souhaite répondre à ce qui vient d'être dit.

Nous avons effectivement retenu un taux de croissance de 3 %, comme pour le budget de l'Etat. Je remarque que cette année, contrairement à ce qui se passe souvent, ce taux de croissance de 3 % n'a fait l'objet d'aucun débat dans la presse de la part des experts économiques. Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il est correct. D'ailleurs, il correspond aux évaluations des divers organismes économiques, qu'ils dépendent du patronat ou qu'ils soient officiels.

De la même manière, une augmentation de 4 % de la masse salariale est considérée comme correcte. Je rappelle d'ailleurs que le Premier ministre M. Juppé avait donné, l'année dernière, une prévision de 4,3 % et non de 4 % d'augmentation de la masse salariale pour cette loi de financement de la sécurité sociale.

**M. Charles de Courson.** C'était 3,3 % !

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Nous nous sommes mal compris : 4,3 % était l'hypothèse pour l'année 1998 qui figurait dans la loi de financement de la sécurité sociale. Nos hypothèses sont donc reconnues par tous comme raisonnables.

Quant à l'amendement n° 423, il vise à tenir compte, dans cet article 15 qui récapitule les recettes, des modifications dans les prévisions intervenues à la suite des votes qui ont eu lieu hier. Il prévoit donc le maintien des cotisations d'assurance maladie pour les salariés résidant à l'étranger et travaillant en France – plus 400 millions, vous les trouvez dans les cotisations effectives – et des taxes plus élevées sur les tabacs à rouler – 100 millions –, augmentation annulée, si je puis dire, par la disparition de la CSG sur les avoirs fiscaux non restitués – moins 100 millions –, soit, en net, plus 400 millions.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alfred Recours,** *rapporteur.* Je voudrais d'abord dire à M. Préel que, pour la loi de finances, l'ordonnance organique du 2 janvier 1959 prévoit un vote en deux parties et un article d'équilibre. Mais tel n'est pas le cas de la loi organique du 22 juillet 1996, applicable en l'occurrence et que le dispositif proposé respecte strictement.

Quant à l'amendement du Gouvernement, nous devons nous en féliciter car il traduit par un solde supplémentaire les mesures que nous avons adoptées jusqu'ici et qui résultent d'une parfaite cohérence entre les propositions du Gouvernement et les amendements de sa majorité. Cet amendement traduit cette volonté de concertation du Gouvernement dans l'élaboration de la loi. La commission y est donc favorable.

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Accoyer.

**M. Bernard Accoyer.** Cet amendement ne figurant pas dans la liasse qui nous a été distribuée, nous n'avons pas eu le temps de l'étudier suffisamment. C'est d'ailleurs particulièrement préoccupant, car nous discutons de la bagatelle de 1 722,1 milliards de francs, somme supérieure au budget de l'Etat, et nous sommes en train de modifier le total. Il est donc important de mesurer la signification de notre débat car des modifications de dernière minute nous sont proposées. Je me permettrai encore une fois de rappeler, au risque de vous déplaire, madame le ministre, que nous sommes en pleine improvisation et que c'est vraiment inquiétant.

Mais il y a plus grave car, dans la transformation de 4,75 points de cotisations d'assurance maladie en 4,1 points de CSG il manque des milliards. Je l'ai déjà dénoncé à plusieurs reprises, mais je n'ai pas encore obtenu de réponse satisfaisante. Il manque au minimum 5 à 6 milliards et le Gouvernement pourrait bien nous expliquer ce qu'il entend faire de cette somme qui manque à l'appel, selon les chiffres qui figurent dans le rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale qui s'est réunie il y a quelques semaines. L'Assemblée nationale est en effet en droit de savoir pourquoi, l'année dernière, 1,3 point de cotisation sociale valait un point de CSG et pourquoi ce rapport a été considérablement abaissé. Cette année, même en retenant les chiffres du rapport de la commission des comptes, on n'arrive pas à l'équilibre, madame le ministre !

Je vais vous suggérer la réponse, parce que nous ne vous accusons pas de faire disparaître quoi que ce soit, et surtout pas des chiffres dans des colonnes. Je pense que le Gouvernement s'est ménagé une marge de manœuvre pour réaliser la sacro-sainte compensation. Car il est vrai que si les salariés du régime général s'acquittent de 4,75 points de cotisations d'assurance maladie, ce n'est pas vrai pour les salariés des régimes spéciaux de l'EDF ou de la SNCF et c'est encore moins vrai pour les travailleurs indépendants. Il va donc falloir venir livrer à des manipulations dont il serait absolument élémentaire que la représentation nationale soit informée. Or ce n'est pas le cas.

Enfin, nous avons appris hier qu'il y aurait un seuil à partir d'un certain revenu pour les professions indépendantes. Vous l'avez dit clairement devant cette assemblée, madame le ministre, cela figure en toutes lettres dans les comptes rendus de nos débats. Ce seuil, c'est vous seule qui l'avez défini. Au-delà, tout sera permis pour écraser les cotisants par des manipulations sur les taux de prélèvements. En dessous de ce seuil, on pratiquera autre chose. Tout cela, madame le ministre, je n'aurais pas eu à vous le dire si cela figurait dans ce projet de loi. Mais vous ne l'avez pas mis. Il est vrai que cela vous permet de faire varier quelques chiffres à la dernière minute !

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

**M. Claude Bartolone,** *président de la commission des affaires culturelles.* La répétition ayant une valeur pédagogique, je reviendrai sur les effets du basculement, point

qui me paraît essentiel et sur lequel nous avons déjà eu l'occasion de répondre à M. Accoyer. Je vous renvoie à la page 21 de l'excellent rapport d'Alfred Recours, qui vous donne la réponse, je le cite :

« Les effets de basculement seront positifs.

« L'effet du basculement sur le financement de la sécurité sociale.

« Il convient d'apprécier la substitution CSG-cotisation d'assurance maladie non seulement en ce qui concerne le financement global de la sécurité sociale, mais aussi dans ses incidences sur la structure du revenu des ménages. En termes de financement de la sécurité sociale, l'opération n'est pas neutre. Elle doit se traduire par un gain net pour les branches. En 1997, s'agissant d'une « parité » CSG-cotisations d'assurance maladie fixée à 1 point de CSG pour 1,3 point de cotisations, l'opération avait un coût d'environ 1,9 milliard de francs. Dans le présent projet, la parité est fixée à 4,1 points de CSG contre 4,75 points de cotisations d'assurance maladie s'agissant des revenus d'activité. L'opération devrait donc se traduire par un gain net d'environ 4,5 milliards de francs » – mais ce n'est pas un trésor de guerre qui disparaît, lisez la suite ! – « si on se fonde sur les chiffres retenus par la Commission des comptes de la sécurité sociale et sur une extrapolation de la situation de 1996. Ainsi, l'article 3 du présent projet de loi doit donc contribuer, pour ce montant, au rééquilibrage des comptes du régime général. »

Oui, il y a 4,5 milliards de plus. Mais il y a un excédent du déficit par rapport à ce que nous avait annoncé le Premier ministre Juppé ici. Donc, par cette opération, on bouche le trou ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

**M. le président.** La parole est M. Marc Laffineur.

**M. Marc Laffineur.** Monsieur le rapporteur, il faudra quand même expliquer aux retraités comment ils peuvent y gagner avec ce basculement sur la CSG. Moi, vous savez, j'en reçois beaucoup, comme vous sans doute ! Cela dit, je sais bien que vous vous en fichez un peu des retraités ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Louis Idiart.** Ce n'est pas vrai !

**M. Marc Laffineur.** On a vu en effet dans le projet de loi de finances que vos cibles, c'étaient les retraités modestes, les familles, les petits épargnants. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous irez expliquer aussi tout le bien-fondé du basculement des cotisations d'assurance maladie sur la CSG aux travailleurs indépendants, aux commerçants, aux professions libérales. Vous leur expliquerez ce qu'ils gagnent dans cette opération. Il faudrait un peu de vérité de temps en temps. Cela ne vous ferait pas de mal !

J'en viens à l'amendement du Gouvernement. J'aurais compris, un amendement reconnaissant la diminution des recettes, par lequel vous auriez reconnu que vous aviez surestimé celles-ci. Mais là, ce n'est pas du tout le cas. Au contraire, vous augmentez les recettes !

Je ne reviendrai pas sur le problème des trente-cinq heures que vous voulez imposer (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*) à deux millions de chefs de petites entreprises qui sont confrontés chaque jour à la concurrence de produits en provenance de l'étranger.

**M. Bernard Accoyer.** Ce n'est pas le problème de nos collègues socialistes !

**M. Marc Laffineur.** Je le sais bien !

**M. Jean-Louis Idiart.** Et vous, comme d'habitude, vous êtes en retard sur l'histoire !

**M. Marc Laffineur.** Il en résultera donc des pertes d'emplois, donc des pertes sur les cotisations, donc des diminutions de recettes.

Vous avez oublié aussi que votre première mesure quand vous êtes arrivés au pouvoir, a été d'augmenter l'impôt sur les sociétés. Vous avez ainsi prélevé comme ça 15 milliards.

**M. Jean Tardito.** Au-dessus d'un certain seuil !

**M. Marc Laffineur.** Mais en même temps, on voudrait qu'il y ait une reprise de l'investissement pour pouvoir faire repartir la croissance !... Evidemment, vous allez obtenir l'effet inverse. Cette augmentation d'impôt sur les sociétés va entraîner aussi, vous le savez très bien, des délocalisations supplémentaires...

**M. Bernard Accoyer.** Bien sûr !

**M. Marc Laffineur.** ...à un moment où des investissements étrangers vont s'effectuer en Europe. Où se feront-ils ? C'est facile à deviner. Apprenant la mesure que le Gouvernement français s'apprêtait à faire adopter, M. Tony Blair et M. Schröder se sont félicités de cette bonne nouvelle pour leur économie. Les Anglais et les Allemands vont y gagner la possibilité d'augmenter leur nombre d'emplois.

**M. Eric Doligé.** Bien sûr !

**M. Marc Dolez.** Argumentation lamentable !

**M. Marc Laffineur.** Il y avait eu une réduction des charges sur les bas salaires, jusqu'à 1,33 SMIC. On sait bien que c'est la bonne méthode pour augmenter le nombre d'emplois. Vous, la première chose que vous avez faite pour financer les emplois publics ou semi-publics, c'est d'augmenter ces charges en ramenant le plafond à 1,30 SMIC. Voilà qui va avoir une influence directe sur le nombre d'emplois créés, et donc diminuer encore vos recettes.

Il faut bien aussi reconnaître – ça, ce n'est pas votre faute – que les problèmes sur les marchés financiers, notamment en Asie, vont peser sur la croissance. Nos entreprises de luxe françaises, qui vendent une grande partie de leur production dans ces pays, vont devoir diminuer cette dernière, ce qui va entraîner une augmentation du chômage, et donc une diminution des recettes.

L'un d'entre vous parlait tout à l'heure des déficits. Il est vrai que vous êtes des spécialistes. On l'a vu en 1993. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

N'aviez-vous pas porté à 350 milliards un déficit que nous avions prévu de limiter à 150 milliards ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Et je ne parle pas des déficits que vous avez laissés pour la sécurité sociale.

**M. le président.** Monsieur Laffineur, il faudrait conclure.

**M. Marc Laffineur.** C'est d'une très grande importance, monsieur le président.

**M. le président.** Ce n'est pas l'importance de vos propos qui est en cause, c'est le fait que votre temps de parole est écoulé !

**M. Marc Laffineur.** Evidemment, je voterai contre cet amendement qui ne me paraît pas du tout réaliste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 423.

**Mme Muguette Jacquaint.** Le groupe communiste vote contre.

*(L'amendement n° 423 est adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements identiques, n°s 424 et 385.

L'amendement n° 424 est présenté par le Gouvernement; l'amendement n° 385 est présenté par M. Bonrepaux.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Dans la dernière colonne de la troisième ligne du tableau de l'article 15, substituer au nombre : "61,5", le nombre : "62". »

L'amendement n° 385 de M. Bonrepaux n'est pas défendu.

La parole est à Mme le ministre, pour soutenir l'amendement n° 424.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Cet amendement propose une remise à niveau des recettes après nos discussions, qui ont entraîné une modification dans la loi de finances : la subvention de l'Etat au régime agricole a été majorée de 500 millions pour revaloriser les retraites agricoles. Il convient d'en tenir compte.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Favorable, évidemment.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 424.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 15, modifié par les amendements adoptés.

*(L'article 15, ainsi modifié, est adopté.)*

### Article 16

**M. le président.** Je donne lecture de l'article 16 :

« **Objectifs de dépenses par branche.** »

« Art. 16. – Pour 1998, les objectifs de dépenses par branche de l'ensemble des régimes obligatoires de base comptant plus de vingt mille cotisants actifs ou retraités titulaires de droits propres sont fixés aux montants suivants :

« En milliards de francs.  
 « Maladie-maternité-invalidité-décès ..... 678,3.  
 « Vieillesse-veuvage ..... 754,3.  
 « Accidents du travail ..... 50,8.  
 « Famille ..... 246,8.  
 « Total des dépenses ..... 1 730,2.

Deux orateurs sont inscrits sur l'article.

La parole est à M. Jean-Luc Prél.

**M. Jean-Luc Prél.** Cet article précise les objectifs de dépenses par branche; c'est de manière à permettre à chaque branche d'exercer son indépendance, et c'est un progrès.

Mais, il était besoin d'un argument supplémentaire pour souligner que vous avez privilégié la maîtrise comptable, cet article serait éloquent. En effet, l'article 15 traite des prévisions de recettes, l'article 16, des objectifs de dépenses et l'article 17, des objectifs d'assurance maladie. Une démarche médicalisée – et je sais que M. Bartolone est d'accord avec mon raisonnement puisqu'il l'a tenu auparavant – devrait être inverse : étudier les besoins de la population, négocier avec les professionnels sur les objectifs, et, après accord avec les professionnels, définir les objectifs de dépenses.

**M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles.** C'est ce qui est en train de se passer !

**M. Jean-Luc Prél.** Pas du tout ! Je viens de l'expliquer. Je peux recommencer. (*Rires.* – « Non ! » sur les bancs du groupe socialiste. – « Oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Je ne reviendrai pas sur les mesures concernant la famille. Nous en avons déjà longuement discuté. Nous allons y revenir sans doute assez longuement au cours de la discussion de l'article 19 qui met les allocations sous conditions de ressources, et, à propos de l'AGED, à l'article 20. Je note néanmoins, dès maintenant, que vous n'avez pas de politique familiale globale, que vous ne vous en donnez pas les moyens, que vous matraquez les familles. (*« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez prévu de revoir votre politique en 1998. Pourquoi, alors, changer le système tout de suite ?

**M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles.** Pour éviter le syndrome Juppé !

**M. Jean-Luc Prél.** Pourquoi ne pas avoir attendu votre « remise à plat », comme vous l'appellez si joliment, de la branche famille ? Certains, qui ont un peu d'humour, disent d'ailleurs « raplapla » tant il est vrai que c'est ça votre politique familiale.

Pour la vieillesse, reconnaissons que si le régime général est à peu près équilibré...

**M. Bernard Davoine.** A peu près ?

**M. Jean-Luc Prél.** Puisque vous m'interpellez, je vais vous expliquer. M. Rocard avait fait un Livre blanc. Il avait expliqué que les gouvernements qui s'attaqueraient à régler ce problème « se casseraient la figure ».

**Mme Odette Grzegorzulka.** M. Rocard ne parle pas comme cela !

**M. Jean-Luc Prél.** Par conséquent, avec un grand courage, M. Rocard n'a rien fait.

Heureusement, M. Balladur et Mme Veil ont pris les mesures qui s'imposaient. Des mesures courageuses, monsieur Bartolone, reconnaissez-le ! L'allongement du nombre de trimestres servant de base au calcul du montant de la retraite, en particulier, a contribué à équilibrer à peu près le régime général. Tout le monde en est d'accord aujourd'hui. Il fallait le faire. Cela a été fait. Portons-le au crédit de M. Balladur et de Mme Veil, à qui nous pouvons dire merci.

Je vais reprendre ce qu'a dit M. de Courson tout à l'heure. Il y a des problèmes, vous préférez ne pas les résoudre. C'est ce que vous appelez la responsabilité. Bravo ! Continuez comme ça ! Et le pays reconnaîtra demain qu'il a eu tort de vous donner la majorité !

**M. Claude Bartolone, président de la commission des affaires culturelles.** Fait personnel, monsieur le président ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Luc Préel.** Madame le ministre, j'ai déjà proposé à plusieurs reprises – et vous n'avez pas répondu à ce sujet – quelque chose qui me paraît important.

Il me semble normal que les cotisations assurent la retraite par répartition. Mais pourquoi justement ne pas confier aux partenaires sociaux – au paritarisme comme on dit – la gestion des caisses? Laissons-les définir les prestations en fonction des cotisations, ou vice versa. Ils savent être responsables dans la gestion de l'UNEDIC, de l'AGIRC, de l'ARRCO. Pourquoi s'en mêler? Les retraites sont liées à l'emploi, financées par des cotisations sur les salaires. Laissons aux partenaires sociaux le soin de définir les prestations en fonction des cotisations.

Par contre, grâce au FSV qui a été mis en place, là aussi me semble-t-il par un Premier ministre courageux, l'Etat prend à sa charge les trimestres non cotisés. C'est la solidarité nationale.

**M. le président.** Monsieur Préel, il faut conclure!

**M. Jean-Luc Préel.** Pour les régimes spéciaux, qui auraient besoin de 150 milliards par an en 2007, que proposez-vous? Rien!

Les veuves sont totalement abandonnées. L'assurance veuvage est financée par une cotisation de 0,10 %. Elle est théoriquement gérée par un fonds indépendant très largement excédentaire. Or l'allocation est au niveau minimum.

La maladie, nous y reviendrons à l'article suivant. C'est la branche essentielle. Mais, monsieur le président, vous me redonnerez alors la parole – je me suis déjà inscrit – pour expliquer les problèmes la concernant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Bien! En tout cas, il faut vous arrêter s'agissant de cet article!

La parole est à M. Bernard Accoyer.

**M. Bernard Accoyer.** Sur cet article qui concerne les objectifs de dépenses par branche, il y a beaucoup à dire.

En effet, que n'a-t-on pas entendu l'année dernière, à la même époque, dans la même discussion, à propos de l'objectif de dépenses de santé?

Cette année, il a été décidé de fixer une enveloppe concernant la maternité, la maladie, l'invalidité et les décès au niveau de 678,3 milliards de francs.

Il faut rappeler que cette enveloppe inclut non seulement la santé mais également les établissements médico-sociaux. Somme toute, pour la santé, vous ajoutez 13,4 milliards de francs.

On pourrait dire que c'est une hausse significative. En réalité, elle est tout à fait comparable à celle de 1996, qui était d'environ 10 milliards de francs.

Ce qui me paraît préoccupant, c'est que cette somme n'a pas été définie à partir de la moindre priorité sanitaire, de la moindre volonté politique de santé publique, de la moindre décision politique de santé. Elle résulte d'une décision dictée par deux impératifs, un impératif comptable, un impératif politique. Or ce que je conteste, avec beaucoup de politesse, madame le ministre – puisque, c'est vrai, je suis quelquefois trop enflammé –, c'est que, sous des formules qui sont bien présentées, sous une habile communication, vous conduisez la France vers des périodes difficiles, et c'est ce manque de sincérité que nous dénonçons.

Vous avez dénoncé la méthode Juppé. Avec Juppé, c'était la clarté.

**M. Claude Bartolone,** président de la commission des affaires culturelles. Oh non!

**M. Bernard Accoyer.** Aujourd'hui, nous dénonçons la méthode Jospin où, finalement, rien n'est clair. La méthode Juppé avait un défaut. Elle n'était pas très populaire. Cela nous a probablement conduits aux décisions politiques dont vous avez bénéficié, mais reconnaissez au moins qu'elles étaient transparentes et courageuses. (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

S'agissant de l'objectif de dépenses pour la branche vieillesse, je ne voudrais pas allonger encore les débats mais je dois rappeler une nouvelle fois que c'est une pure manœuvre comptable. Il n'y a strictement aucune perspective d'avenir, rien qui vienne garantir les régimes de vieillesse. C'est particulièrement grave car c'est une affection récurrente chez les socialistes que de repousser les responsabilités.

S'agissant des retraites, il y a une responsabilité gravissime à ne pas résoudre les problèmes à temps. Jean-Luc Préel a bien dénoncé la manière dont les gouvernements socialistes ont procédé et mis en lumière les attitudes des gouvernements de droite qui ont eu le courage...

**M. Jean-Louis Idiart.** Pincez-moi!

**M. Bernard Accoyer.** ... d'opérer les réformes qui ont sauvé l'institution.

**Mme Muguette Jacquaint.** Ils n'ont pas sauvé leur majorité!

**M. Bernard Accoyer.** Vous ne pouvez en aucun cas vous référer dans l'histoire récente sociale de notre pays à une réforme qui serait issue de la gauche et qui aurait visé à la pérennité de l'institution. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

**M. Yves Nicolin.** Très bien!

**M. Bernard Accoyer.** En ce qui concerne la branche famille, madame le ministre, vous vous complaisez à dire que la réforme n'aurait pas maîtrisé les dépenses. C'est faux! Si la branche famille a dégagé jusqu'en 1994 un excédent de 60 milliards qui a été utilisé à combler les déficits de la branche vieillesse, pour la première fois cette année a été constaté un déficit d'un petit peu plus de 10 milliards...

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** 13 milliards!

**M. Bernard Accoyer.** ... dont 6,5 – je tiens à le dire solennellement – résultant des mesures que vous avez vous-mêmes décidées à l'occasion de la rentrée scolaire.

**M. Alfred Recours,** rapporteur. Excellentes mesures!

**M. Bernard Accoyer.** Et il ne faut pas mettre sur le dos du gouvernement précédent les dépenses dont vous êtes responsables.

**M. le président.** Monsieur Accoyer, vous pourrez reprendre la parole sur l'article suivant.

**M. Bernard Accoyer.** Je vais conclure, monsieur le président, mais j'aurais encore beaucoup de choses à dire.

Cet article 16 qui traite des objectifs de dépenses par branche s'avère beaucoup trop imprécis puisqu'il contient simplement des décisions purement comptables, à la petite semaine, porteuses de lendemains très inquiétants pour la sécurité sociale. C'est pourquoi nous voterons

contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** M. Recours, rapporteur, a présenté un amendement, n° 176, ainsi rédigé :

« I. – Supprimer l'article 16.

« II. – En conséquence, supprimer l'intitulé : "Objectifs de dépenses par branche" ».

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Alfred Recours, rapporteur.** Mon intervention vaut pour les articles 16, 17 et 18. Je n'interviendrai donc plus sur ces articles.

L'année dernière, le Gouvernement avait fait voter en tête de débat le rapport annexé, les recettes, les objectifs de dépenses par branche, l'ONDAM – objectif national des dépenses d'assurance maladie – les ressources de trésorerie nécessaires au régime. Ensuite, venaient des articles sur les recettes et les dépenses dont l'adoption, naturellement, avait une incidence sur les données chiffrées déjà adoptées. Symboliquement, il s'agissait, me semble-t-il, d'une méconnaissance des droits du Parlement. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Je ne suis pas le seul à le dire. D'autres, ici présents, je me tourne vers Bruno-Bourg-Broc, l'ont dit avant moi, l'année dernière.

**Mme Odette Grzegorzulka.** Il ne dément pas !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** On commence à plafonner, puis on discute des moyens d'atteindre ces plafonds. En outre, cette présentation ne nous est pas apparue logique puisque, en cours de débat, le texte du Gouvernement lui-même est modifié. Alors, à quoi sert le Parlement ? Cela conduit, une fois le débat terminé, à revenir en arrière pour modifier les articles de tête. Il n'y a là aucune logique. Le Gouvernement précédent avait voulu distinguer ce qui est essentiel de ce qui ne l'est pas. C'était, en tout cas, son argumentation. Cela n'a, bien entendu, aucune valeur juridique. Plusieurs voix, je le rappelle, dont celle de Bruno Bourg-Broc, s'étaient élevées, l'année dernière, contre cette présentation,...

**Mme Odette Grzegorzulka.** Il confirme !

**M. Alfred Recours, rapporteur.** ... par laquelle feint de croire que le débat est terminé avant d'avoir commencé.

Le président Bartolone et moi-même avons donc souhaité une autre présentation. Nous tenons, sur ce point, madame la ministre, à vous rendre hommage, ainsi qu'au Gouvernement pour avoir accepté de nous suivre en partie. Mais la logique n'a pas été poussée à son terme et la structure proposée ressemble à celle d'une loi de finances. Tout en respectant l'énumération de la loi organique, je vous proposerai donc de décaler les objectifs de dépenses après les articles qui concernent ces dépenses, et le plafonnement des avances de trésorerie, après les articles sur le rachat de la dette qui ont une incidence certaine sur ces plafonds.

La même explication, monsieur le président, vaudra donc pour les articles 17 et 18 et pour la suppression du titre V. Toutes ces dispositions reviendront par la suite sous forme d'articles additionnels.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Accord pour faciliter le travail parlementaire.

**M. le président.** La parole est à M. François Goulard.

**M. François Goulard.** Sur l'amendement, j'avoue ne pas avoir très bien compris la logique du rapporteur. De mon point de vue, et malgré les remarques très largement formelles qui sont faites, seule compte la réalité qui se cache derrière les chiffres. Or ceux-ci présentent des incohérences manifestes.

Quelle est, par exemple, la signification du chiffre concernant la famille, quand on entend jour après jour le Gouvernement revenir sur ses annonces précédentes, parce qu'il sent que sont contestées dans le pays, et y compris dans sa majorité, les mesures qu'il a décidées et qui, qu'on le veuille ou non, touchent les familles ? Voilà pourquoi ces fameux 246,8 milliards me paraissent particulièrement sujets à caution. D'autant que nous avons tout récemment entendu le Gouvernement annoncer que même cette mesure, capitale pour eux, et décisive et regrettable pour les familles, de mise sous condition de ressources des allocations familiales, pourrait, dans le courant de l'année prochaine, être remise en cause dans cette fameuse remise à plat, dont on espère qu'elle ne sera pas une remise à zéro !

S'agissant de l'énorme total de 754,3 milliards touchant à la vieillesse et au veuvage, nous ne pouvons que déplorer cette espèce de pâté de cheval et d'alouette qui consiste à mettre sur la même ligne vieillesse et veuvage. Alors que les allocations dont peuvent bénéficier les veuves sont à un niveau notoirement insuffisant, j'aimerais que le Gouvernement nous dise s'il est exact que le produit de la cotisation – car tous les salariés de ce pays paient une cotisation pour l'assurance veuvage – est sensiblement supérieur aux allocations qui sont versées.

**M. Jean-Luc Préel.** Très largement !

**M. François Goulard.** Si tel est le cas, au regard des chiffres qui nous sont communiqués, il faut dénoncer la spoliation d'une catégorie dont nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'elle allait être particulièrement victime de la suppression de la demi-part d'impôt sur le revenu. Les veuves et les veufs qui ont élevé des enfants méritent pourtant la solidarité de l'ensemble de la nation.

Toujours à propos des veuves et des veufs, je voudrais dire que les plafonds de cumul entre pension personnelle et pension de réversion sont à des niveaux inacceptablement bas.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 176.

(*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** En conséquence, l'article 16 et l'intitulé sont supprimés.

L'amendement n° 386 de M. Bonrepaux devient sans objet.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

#### FAIT PERSONNEL

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Accoyer, pour un fait personnel.

**M. Bernard Accoyer.** Ayant été mis en cause per-

sonnellement (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), j'ai en effet souhaité m'exprimer si toutefois la conception que se font de la démocratie nos collègues du groupe socialiste m'y autorise !

Madame le ministre, vous n'avez pas rempli ce qui est, malgré tout, une des obligations classiques, sinon élémentaires, du représentant du Gouvernement dans cet hémicycle, en ne donnant pas l'avis du Gouvernement sur un amendement. Probablement agacée par la tension de nos débats, vous avez même ajouté que vous répondriez si vous en aviez envie. S'en est suivi un incident de séance tout à fait justifié. En effet, notre collègue Jean-Luc Prével, qui a considéré que votre absence de réponse sur un amendement portant sur 5 milliards de francs dont nous voulions savoir s'ils avaient été ou non versés par l'Etat aux régimes sociaux, était particulièrement préoccupante, a demandé une suspension de séance. C'est dans ces conditions que vous avez été amenée à faire valoir votre point de vue sur l'utilité de cette réponse.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Et alors ?

**M. Bernard Accoyer.** A la reprise de séance, vous avez eu quelques mots à mon encontre, me reprochant d'avoir usé à l'égard du Gouvernement d'expressions que vous n'appréciez pas. Outre le fait que celles-ci sont tout à fait dans les limites de la correction, elles ne s'adressent pas à vous mais au Gouvernement. Nous sommes dans le cadre d'un débat : il n'est pas question pour moi d'aller dans l'expression au-delà de ce qui est convenable. Or je crois, madame le ministre, que vous confondez mon sentiment sur le Gouvernement et mon opinion sur certaines dispositions de ce texte. Mais il est de mon devoir d'exprimer mes convictions d'autant que ce sont celles de l'opposition mais aussi, n'en doutez pas, d'une grande partie des Français. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Véronique Neiertz.** Ce n'est pas ce qu'ils ont fait savoir !

**M. Bernard Accoyer.** Enfin, madame le ministre, permettez-moi de vous dire avec beaucoup de politesse que vous avez l'habitude de rabaisser ceux qui s'adressent au Gouvernement (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), les comptes rendus des séances de questions et des débats législatifs sont là pour en attester.

Madame le ministre, qui a qualifié de « diatribe » l'intervention d'un de nos collègues dans la discussion du texte qui nous réunit en ce moment ? Qui a qualifié de « pitoyables » les arguments d'un de nos collègues, qui n'effectue que son travail de parlementaire et qui le fait avec dévouement, efficacité et une particulière assiduité ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Madame le ministre, s'il y a eu, convenez-en, quelques dérapages, nous n'avons pas ouvert les hostilités.

**M. René Dosièrè.** Vous êtes pitoyable !

**M. Bernard Accoyer.** Parce que je suis particulièrement attaché à la démocratie et au bon fonctionnement de notre assemblée (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste*), je crois que nous nous honorerions – permettez-moi respectueusement de vous le proposer – à modifier quelque peu le ton de nos échanges. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Puis-je répondre, monsieur le président ?

**M. le président.** L'usage n'est pas qu'on réponde à un fait personnel.

**Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.** Alors je ne répondrai pas.

4

## SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la commission de la production et des échanges a décidé de se saisir pour avis de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme (n° 236).

5

## SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une lettre m'informant qu'en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, plus de soixante sénateurs ont saisi le Conseil constitutionnel d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution de la loi portant réforme du service national.

6

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, n° 303, de financement de la sécurité sociale pour 1998 :

MM. Alfred Recours, Claude Evin, Denis Jacquat et Mme Dominique Gillot, rapporteurs au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 385, tomes I à IV) ;

M. Augustin Bonrepaux, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 386).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*













